



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 20 janvier 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1167035001

Accorder un contrat à l'entreprise RCI Environnement, div. WM Québec Inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle pour une période de 6 mois - Dépense totale de 309 433,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.002** Contrat de construction

CM Anjou, Direction des travaux publics - 1150790008

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, dans l'arrondissement d'Anjou - Montant de 790 074,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-07 (11 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.003** Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334039

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1918-AE-15 (12 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.004** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155965006

Accorder un contrat à Procova inc., pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 168 714,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5814 (11 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.005** Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1155967003

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés Architectes, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique - Somme maximale de 214 198,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14698 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.006** Contrat de services professionnels

CE Service des finances , Direction des revenus - 1154164001

Accorder un contrat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant maximal de 200 000 \$ incluant les taxes et incidences pour réaliser les analyses préalables au développement et à la mise en place d'une solution de numérisation requise principalement pour le traitement des factures des fournisseurs et pour le remplacement de la saisie manuelle de celles-ci dans le système financier (SIMON) de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.007** Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1151701018

Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger - Somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14832 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

**20.008** Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316013

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

**20.009** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1157000002

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 536 870,26 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (2 058 181,27 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes - Appel d'offres public 15-14713 (8 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.010** Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification assurance qualité et service à la clientèle - 1150115001

Accorder un contrat de services professionnels à Gestion de Projets Benoît Lalonde inc. pour la mise en place du bureau de projets du Service de la gestion et de la planification immobilière - Somme maximale de 145 696,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14721 (7 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.011** Entente

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1151608003

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son Plan d'action sur le livre - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 226 800 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des Bibliothèques de Montréal

**20.012** Immeuble - Servitude

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1152551005

Approuver le projet d'acte de modification d'une servitude existante et grevant une partie du lot 2 244 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lot situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin et au sud-ouest de l'avenue Lebrun, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

**20.013** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1156999011

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxables, à l'Université Laval afin de participer à la deuxième phase de la chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussées (i3C) d'une durée de 5 ans - Approuver la convention de contribution financière à cet effet

**20.014** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150525002

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal - Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.015** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1156352008

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.016** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Direction générale , Bureau des relations internationales - 1157044003

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour une subvention de \$1,5 millions pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017 - Autoriser un virement budgétaire non-récurrent de \$1,5 millions pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration

**20.017** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1160191001

Accorder un soutien financier non récurrent de 7 200 \$ à CAA-Québec afin de soutenir l'essai de véhicules électriques lors de l'édition 2016 du Salon International de l'auto de Montréal, dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.018** Autres affaires contractuelles

CM Service de la culture - 1150230006

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec Inc. pour l'ensemble de l'entente, selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et de l'installation de l'oeuvre qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au CESM - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.019** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150522002

(AJOUT) Conclure une entente cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill - Appel d'offres public 15-14834 (2 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente : 1 596 004,25 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1150725002

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2e demande)

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics - 1155153009

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03,PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1156807004

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène - Appel d'offres public 15-14791 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

### 30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843025

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28e Entretiens Jacques Cartier - Montant : 5 121,47 \$

**30.005** Administration - Nomination de membres

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1163570001

Nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet; nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint aux services institutionnels, à titre de membre de la même commission à compter du 10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort

**30.006** Administration - Nomination de membres

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161711001

Nommer M. Joseph Nammour membre indépendant du Comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan, et le désigner comme vice-président

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1153720002

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

### 40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.003 Urbanisme - Autre sujet

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347027

(AJOUT) Adopter, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 27 avril 2015 par le conseil municipal

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1163496001

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières

### 60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164396001

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

### 60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151701018 en lien au contrat à accorder à NIPPAYSAGE

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

### 60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316013 en lien au contrat à accorder à Girard Côté Bérubé Dion architectes

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>9</b>

CE : 10.002  
2016/01/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2016/01/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1167035001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise RCI Environnement, div. WM Québec Inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle pour une période de 6 mois. Dépense totale de 309 433,37 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (soumissionnaire unique)

**Il est recommandé au Conseil d'agglomération :**

d'accorder au soumissionnaire **RCI Environnement, div. WM Québec Inc.** le contrat au montant de 309 433,37\$ (taxes incluses) pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14968.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-12 18:11

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167035001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise RCI Environnement, div. WM Québec Inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle pour une période de 6 mois. Dépense totale de 309 433,37 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (soumissionnaire unique)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. La Ville de Montréal exploite un réseau d'écocentres dont les principales activités consistent à recevoir et à trier des matières résiduelles apportées par les citoyens dans le but de les transférer vers des sites de traitement afin qu'elles soient recyclées ou valorisées.

Le Service de l'environnement assume la responsabilité de la gestion des écocentres pour l'agglomération. Dans cette perspective, il doit attribuer divers contrats auprès de firmes spécialisées pour assurer, dans le cas précis de cet appel d'offres, le transport des matières par conteneur à partir de l'écocentre LaSalle.

L'appel d'offres public pour le contrat de transport de matières par conteneur a été lancé le 9 décembre 2015. Les soumissionnaires ont eu 27 jours pour préparer leur dossier. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 janvier 2016. La soumission est valide pendant les 180 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié dans la Presse et dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA 15 7035001 – 11 décembre 2015 - Accorder un contrat à l'entreprise Services Matrec Inc. pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période d'environ deux (2) mois avec une possibilité de deux prolongations d'une durée d'une (1) semaine chacune. Dépense totale de 53 728,05 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation (4 soumissionnaires)

CG13 0333 – 29 août 2013 - Accorder à Excavations Vidolo ltée, RCI Environnement inc., WM Québec inc. et Gestion Environnementale Éconord inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soumissionnaires.)

CG11 0264 - 25 août 2011 - Accorder un contrat à Excavation Vidolo Limitée, pour le transport de matières par conteneur à partir de l'écocentre LaSalle, pour une période approximative de 29 mois au prix total approximatif de 1 704 815,85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 11-11438 - 1 soumissionnaire.

## **DESCRIPTION**

Les opérations des écocentres nécessitent l'utilisation de conteneurs comme mode de dépôt des matières. Des prix pour la fourniture de conteneurs et leurs transports vers des lieux de recyclage ou de valorisation ont été demandés par la Direction de l'approvisionnement. Dans les documents d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent inscrire un prix unitaire pour chaque transport effectué entre l'écocentre LaSalle et les différents lieux de traitement des matières. Les coûts sont établis en fonction du nombre de transport et de déplacement effectués.

L'octroi de ces contrats permettra la fourniture et le transport par conteneurs de matières provenant de l'écocentre LaSalle vers divers lieux de traitement prédéterminés.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents des instructions au soumissionnaire et clauses générales de l'appel d'offres, le contrat est effectif pour une période de 6 mois. La date du début du contrat pourrait fluctuer selon l'écoulement des crédits du contrat actuellement en vigueur (prévu pour se terminer en février 2016).

Ce contrat permettra de relancer un appel d'offres pour plusieurs années pour la location et transport des matières par conteneur à l'écocentre LaSalle à partir des quantités révisées au cours des derniers mois.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres public (13-12892) prévoyait une augmentation sur la durée du contrat de 76% du nombre de transports de conteneurs à l'écocentre LaSalle. Or, il s'est avéré qu'entre avril 2013 et la fin de l'année 2015, le nombre de transports par conteneur de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle a augmenté de 150 %. Ceci a eu pour effet d'épuiser rapidement les quantités prévues au contrat. L'augmentation du nombre de transports de conteneurs est attribuable à une croissance substantielle de l'achalandage à l'écocentre LaSalle (140 %) au cours des deux dernières années et par la fermeture permanente de l'écocentre Eadie situé à proximité, le 15 novembre dernier. Depuis cette fermeture, toutes les opérations à l'écocentre LaSalle ont augmenté en moyenne de 60 %.

L'octroi du présent contrat assurera la continuité des opérations à l'écocentre LaSalle permettant d'offrir aux résidents du secteur Sud-Ouest de Montréal ainsi que de toute l'agglomération un service de dépôt de matières résiduelles en vue de leur recyclage et de leur valorisation.

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges et une seule soumission déposée. Les raisons évoquées par une des firmes qui n'a pas soumissionnée demeure inconnue, l'autre est liée à la spécialisation du devis technique et à la difficulté de rencontrer toutes les exigences de celui-ci

Le tableau suivant fournit la présentation des résultats du processus d'appel d'offres ainsi que l'évaluation par les professionnels à l'interne de la Ville.

Présentation des résultats du processus d'appel d'offres : comparaison avec l'estimation du professionnel	
Firme soumissionnaire conforme	Valeur du contrat
WM Québec Inc. (Division RCI Environnement)	309 433,37 \$
Estimation des professionnels internes	432 138,00 \$
Coût moyen de la soumission conforme reçue (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	309 433,37 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(122 704,63) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-28,4%

Les prix unitaires qui ont été utilisés pour l'estimation budgétaire sont ceux en vigueur dans le contrat CG13 0333 – 29 août 2013. Le nombre de transports estimé est basé sur les quantités 2015 avec une légère augmentation pour les prochaines semaines, car la fermeture de l'écocentre Eadie a entraîné un accroissement du nombre de visites à l'écocentre LaSalle.

Il y a un écart de 28,4% entre les prix de la soumission et l'évaluation du professionnel. Lors d'un dernier appel d'offres sur invitation (DA 15 7035001 – 11 décembre 2015), la firme RCI avait soumissionné avec un prix nettement plus élevé que celui du plus bas soumissionnaire retenu. Nous estimons donc que RCI a ajusté ses prix en fonction de la concurrence.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une durée d'environ six (6) mois pour une somme totale de 309 433,37 \$ toutes taxes incluses, soit environ 2137 transports. Voir le détail du calcul dans la pièce jointe.

Le coût moyen par transport s'élèvera 144,80 \$ taxes incluses, ce qui engendra un écart favorable de 58,20 \$ / transports par rapport au coût moyen payé en 2015 (203 \$).

Les crédits budgétaires pour l'année 2015 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste des services techniques - Gestion des matières résiduelles du transport par conteneurs.

Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat ne viendra pas modifier la qualité de l'environnement, c'est une activité qui est déjà implantée depuis plusieurs années. Le *Plan d'action 2011-2015* de la Politique de gestion des matières résiduelles du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDLCC) fixe un objectif de recyclage ou de valorisation de 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte. Également, ce dossier s'inscrit dans l'orientation « Pratiquer une gestion responsable des ressources » dont un des objectifs est de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, de RDD et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019. Le service offert aux citoyens dans les écocentres contribue à atteindre lesdits objectifs de recyclage et de valorisation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité que ce dossier soit reporté ou refusé, la continuité des opérations à l'écocentre LaSalle sera compromise. Sans la location et le transport de conteneurs à l'écocentre, il est impossible d'offrir un service de réception et du tri des matières aux citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue concernant l'octroi du contrat de transport des matières par conteneur à l'écocentre LaSalle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents des instructions au soumissionnaire et clauses générales de l'appel d'offres, le contrat est effectif pour une période de 6 mois. La date du début du contrat pourrait fluctuer selon l'écoulement des crédits du contrat actuellement en vigueur (prévu pour se terminer en février 2016).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte l'encadrement sur la gestion des contingences, incidences et déboursés. Le présent dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nuby Paola CAMACHO QUINTANA

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre GRAVEL

Le : 2016-01-11

Agente de recherche

Chef de division planification et operations  
(gest mat residuelles)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2016-01-12



**Dossier # : 1150790008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, dans l'arrondissement d'Anjou - Montant de 790 074,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-07 (11 soumissionnaires)

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 790 074,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat numéro 2015-07, relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 26 octobre 2015, soit au prix total de 790 074,97 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2015-07;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-12-03 15:58

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne BARRETTE  
Analyste-rédactrice et secrétaire d'arrondissement  
substitut

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150790008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal d'adjuger le contrat numéro 2015-07 relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences de l'arrondissement d'Anjou à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. (plus bas soumissionnaire conforme), au montant de 790 074,97 \$ \$, taxes incluses. Appel d'offres public 2015-07 (11 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de procéder aux travaux de reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences de l'arrondissement d'Anjou, consistant en des travaux de voirie, de réaménagement géométrique et de travaux d'éclairage, l'appel d'offres public numéro 2015-07 a été lancé sous la responsabilité de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou par publication dans le journal Le Devoir et sur le site électronique du SEAO en date du 9 octobre 2015. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 26 octobre 2015 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 12099 - 7 avril 2015 - D'offrir au conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 85 de la charte, de prendre en charge la réalisation de certains projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, dont ceux concernant les travaux sur les boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget, dans le cadre du programme PRR local.

BC 1055923 - 9 juillet 2015 - Octroi d'un mandat pour la conception et la surveillance des travaux à la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 20 800 \$ plus taxes.

CA15 12231 - 1er septembre 2015 - De recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réaménagement à l'angle des boulevards des Sciences Bourget sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'autorisation de la dépense pour la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences et l'adjudication d'un contrat à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour l'exécution de ces travaux, lesquels seront surveillés par la firme Tetra Tech, et ce, jusqu'à leur réception et leur acceptation.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public, 13 entrepreneurs se sont procurés le cahier de charges et 11 d'entre-eux ont déposé une soumission. Suite à l'étude des soumissions par la firme Tetra Tech datée du 29 octobre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 790 074,97 \$, taxes incluses.

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Eurovia Québec Construction inc.	<b>790 074,97 \$</b>
Charex inc.	823 640,65 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	840 600,00 \$
Groupe TNT inc.	886 667,08 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	931 822,19 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	944 072,54 \$
Construction Bau-Val inc.	1 039 777,22 \$
Construction Cyvex inc.	1 092 688,25 \$
Demix Construction	1 093 203,00 \$
Ramcor Construction inc.	1 156 591,01 \$
LV Construction	1 183 000,00 \$
Construction Larotek inc.	N'a pas déposé de soumission
L'Écuyer et fils Ltée	N'a pas déposé de soumission
Estimation de la Ville	1 100 386,63 \$
<b>Total de toutes les soumissions</b>	<b>10 782 136,91 \$</b>
Nombre de soumissions	11
Moyenne	980 194,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse \$	190 119,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse %	24,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse \$	392 925,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse %	49,73 %
Écart entre l'estimation et la plus basse \$	(310 311,66 \$)
Écart entre l'estimation et la plus basse %	(28,20 %)
Écart entre la deuxième et la plus basse \$	33 565,68 \$
Écart entre la deuxième et la plus basse %	4,25 %

L'écart entre la soumission et l'estimation est de 28,20 % (l'écart doit être inférieur à 20 %). Nous attribuons cet écart à 3 items qui ont été surestimés dans l'estimation préparée par la firme d'ingénierie Tetra Tech et dont le prix unitaire n'est pas dans la moyenne.

Voici un résumé de ces items avec les quantités, les prix selon l'estimation, les prix selon Eurovia et le prix moyen.

	Quantité	Prix estimation		Prix soumission Eurovia Québec Construction inc.		Prix moyen	
		Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant
Préparation du lit 2-5, 8.01 (2.01)	5300	30,00 \$	159 000,00 \$	15,00 \$	79 500,00 \$	20,86 \$	110 558,00 \$
Revêtement bitumineux - Couche de base - GB-20, PG 64-28, 2-5, 8.14 (6.04)	5300	34,00 \$	180 200,00 \$	22,00 \$	116 600,00 \$	25,54 \$	135 362,00 \$
Nivellement des espaces en terre 2-6, 12.07 (11.19)	970	90,00 \$	87 300,00 \$	2,00 \$	1 940,00 \$	6,03 \$	5 849,10 \$
		Total	426 500,00 \$	Total	198 040,00 \$	Total	251 769,10 \$
Différence entre l'estimation et la moyenne* :	174 730,90 \$						
Différence entre la soumission et la moyenne* :	-53 729,10 \$						
Différence entre l'estimation et la soumission* :	228 460,00 \$						
* pour les 3 items							

La différence entre la soumission et l'estimation est de 310 311,66 \$. Si ces trois items avaient été estimés au prix de la moyenne des soumissionnaires, l'écart aurait été de 135 580,76 \$, soit 12,32 % (inférieur à 20 %).

Également, nous croyons qu'il y a eu erreur dans l'estimation du nivellement des espaces en terre, à savoir que le prix inscrit aurait dû être de 9,00 \$ au lieu de 90,00 \$. Nous sommes donc d'avis que la soumission est recevable et qu'il y a eu erreur dans l'estimation et non pas dans la soumission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 790 074,97 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

- Les crédits nécessaires sont prévus au PTI 2016-2018 et seront pris dans le règlement d'emprunt 15-032 (Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel).
- Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

La vérification requise en vertu de chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* a été faite en date du 29 octobre 2015. L'adjudicataire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA.

La vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que la compagnie adjudicataire, ainsi ses actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 29 octobre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Chantal BOISVERT, Anjou

Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL, Anjou

Lucie QUINTAL, Anjou

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 18 novembre 2015

Lucie QUINTAL, 17 novembre 2015

Chantal BOISVERT, 17 novembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-19

François PETIT  
Ingénieur

Réal LAFLEUR  
Directeur



**Dossier # : 1153334039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1918-AE-15 - 12 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1918-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-14 09:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1918-AE-15 - 12 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte (Station) pompe un débit moyen d'environ 24 m<sup>3</sup>/s d'eaux usées. Ce débit nécessite le fonctionnement de deux groupes motopompes de 3000 HP et de deux groupes motopompes de 5000 HP en continu. Des pointes de 82 m<sup>3</sup>/s peuvent être observées lors de périodes de fortes pluies nécessitant le fonctionnement de quinze groupes motopompes sur dix-sept.

Les groupes motopompes de la Station sont commandés par vingt-cinq démarreurs de moyenne tension. Neuf groupes motopompes ont une seule source d'alimentation nécessitant neuf démarreurs tandis que les huit autres ont deux sources d'alimentation (Hydro-Québec et génératrices) pour un total de seize démarreurs.

Les démarreurs électriques sont des armoires métalliques qui permettent la commutation de l'alimentation électrique vers le moteur via un contacteur. Ces armoires contiennent une section de contrôle ainsi qu'une section destinée à la protection électrique du moteur constituée de transformateurs de tension et de courant.

Les démarreurs sont âgés de plus de 30 ans. Ces équipements sont opérés régulièrement et sont soumis à des courants importants de démarrage des moteurs affectant leur durée de vie et nécessitant des travaux réguliers d'entretien.

Un appel d'offres public a été publié le 21 octobre 2015 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 25 novembre 2015. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu est de 15 %. Trois addenda ont été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste au remplacement des dix-sept (17) armoires de commutation des moteurs moyenne tension et plus spécifiquement:

- le remplacement de 25 contacteurs des démarreurs;
- le remplacement des composantes de contrôle des contacteurs;
- le remplacement de 77 transformateurs de mesure de courant;
- le remplacement de 34 transformateurs de mesure de tension;
- le remplacement des 25 transformateurs de contrôle;
- le remplacement des 25 armoires des démarreurs incluant toutes les barres de puissance, les interrupteurs de cadenassage, les fusibles, etc.

## **JUSTIFICATION**

Les démarreurs sont vétustes et sont en mauvais état:

- > les composantes de plastique des contacteurs sont sèches et donc très fragiles;
- > les mécanismes d'embrochement/débrochement sont usés et nécessitent régulièrement des ajustements;
- > les contacts auxiliaires des contacteurs sont endommagés indiquant un mauvais fonctionnement.

La technologie en place est désuète, n'est plus supportée et la durée de vie utile des équipements est dépassée. Actuellement, une des pompes en mode variable sur génératrice est hors service puisqu'un des contacteurs n'est pas réparable.

Vingt-deux entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et douze ont déposé une soumission.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Ondel inc.</b>	<b>1 430 655,70 \$</b>	<b>214 598,36 \$</b>	<b>1 645 254,06 \$</b>
2. Neoelect inc.	1 462 511,90 \$	219 376,78 \$	1 681 888,68 \$

3. La Cie Électrique Britton Ltée	1 644 372,45 \$	246 655,87 \$	1 891 028,32 \$
4. Gastier M.P. inc.	1 656 066,61 \$	248 409,99 \$	1 904 476,60 \$
5. Bruneau Électrique inc.	1 702 448,62 \$	255 367,30 \$	1 957 815,92 \$
6. Les Installations Électriques Pichette inc.	1 867 194,00 \$	280 079,10 \$	2 147 273,10 \$
7. G.C.M. Limitée	1 869 550,99 \$	280 432,65 \$	2 149 983,64 \$
8. Électricité Grimard inc.	1 878 415,48 \$	281 762,32 \$	2 160 177,80 \$
9. Filtrum inc.	1 936 753,87 \$	290 513,09 \$	2 227 266,96 \$
10. Les Services Électriques Blanchette inc.	1 984 557,03 \$	288 465,38 \$	2 273 022,41 \$
11. HMI Construction inc.	2 471 962,50 \$	370 794,38 \$	2 842 756,88 \$
12. Lambert Somec inc.	2 940 015,09 \$	441 002,26 \$	3 381 017,35 \$
Estimation interne des professionnels	2 015 297,90 \$	302 294,57 \$	2 317 592,47 \$
Coût moyen des soumissions reçues			2 188 496,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			33,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 735 763,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			105,50%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(672 338,41 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-29,01%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			36 634,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,23%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 29,01 %. Des écarts majeurs entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme se retrouvent aux articles du bordereau relatifs à l'achat des démarreurs et représentent à eux seuls un montant de ± 423 000 \$ avant taxes. Cette surestimation des coûts s'explique principalement par le fait que ces démarreurs n'ont jamais été remplacés et datent de 30 ans. De plus, des écarts importants ont été identifiés aux articles relatifs au démantèlement des démarreurs ( 48 000 \$ avant taxes), aux pièces de rechange ( 60 000 \$ avant taxes) et par le fait même au montant des contingences lequel est ± 100 000 \$ avant taxes inférieur à l'estimation interne. Le grand nombre d'entrepreneurs généraux (12) ayant déposé une soumission a probablement eu un effet sur les prix obtenus des fabricants puisque l'achat à lui seul des démarreurs représente près de 1 M \$.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ondel inc., pour la somme de sa soumission, soit 1 645 254,06 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Ondel inc. 415, rue Adanac, Québec, (Québec) - no de licence 2254-6055-65. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 9 septembre 2015 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, toutefois Ondel inc. détient une telle attestation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 1 645 254,06 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*»

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un montant de 1 502 336,25 \$. La réserve de l'eau sera entièrement affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les groupes motopompes sont essentiels au bon fonctionnement de la Station d'épuration et actuellement les démarreurs des moteurs sont sujets à des bris s'ils ne sont pas remplacés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi : janvier 2016

Fin des travaux : décembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-04

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2015-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-12-14



**Dossier # : 1155965006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc., pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 168 714,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5814) - (11 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de **168 714,32 \$**, taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à **Procova inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **153 376,65 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**5814**);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-05 17:03

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155965006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc., pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 168 714,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5814) - (11 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La fermeture du centre d'impression du 9515 rue St-Hubert impose le rapatriement de certaines fonctions de l'imprimerie au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville dans les locaux du Greffe. L'objectif du projet est d'aménager le local pour la réception des imprimantes afin de ne pas interrompre le service. Les nouvelles imprimantes seront achetées, livrées et installées par la Ville - Service du Greffe. Le transfert des activités devra être finalisé pour février 2016.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie électromécanique. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 13 novembre 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 25 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 90 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 7 décembre 2015. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 26 novembre 2015 : Précisions sur les travaux d'architecture, de mécanique et d'électricité et ajout du rapport d'analyse et du fascicule concernant les travaux en conditions d'amiante.

- Addenda 2, 27 novembre 2015 : Report de date d'ouverture au 7 décembre 2015.

- Addenda 3, 1er décembre 2015 : Modification des formulaires en fonctions de la nouvelle date d'ouverture et précisions sur les travaux d'architecture et de mécanique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Procova inc. pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est. Les preneurs de cahier de charges sont :

- Ardec Construction inc.;
- APCHQ;
- APECQ;
- Céleb construction Ltée;
- Construction Léandre;
- Construction Serge Bergeron & associés inc.;
- Construction Pier-Jal inc.;
- Groupe NCN Cardinal inc.;
- Les constructions AGLP inc.;
- Les entreprises constructo;
- Les entreprises QMD inc.;
- Les entreprises Rocan inc.;
- Les industries MTJ inc.;
- Les services électriques Blanchette inc.;
- MDM Construction;
- Média Construction;
- Merlain Canada inc.;
- Néoelect inc.;
- Procova inc.;
- Rénovacoeur;
- SIL Construction;
- Trempro Construction inc.;
- Ville de Montréal - Direction du Greffe;
- Vinet & Fils Mécanique du bâtiment inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Ardec Construction inc.;
- Construction Léandre;
- Construction Serge Bergeron & associés inc.;
- Construction Pier-Jal inc.;
- Groupe NCN Cardinal inc.;
- Les constructions AGLP inc.;
- Les industries MTJ inc.;

- Media Construction;
- Procova inc.;
- Rénovacoeur;
- SIL Construction.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 24 preneurs du cahier des charges et 11 ont remis une soumission.  
13 preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné pour les raisons suivantes :

- 2 sont des associations de sous-traitants qui ne soumissionnent pas;
- 1 est un organisme public qui a obtenu le cahier des charges pour information mais ne soumissionne pas;
- 3 sont des sous-traitants en électricité et en mécanique qui ont déposé leur prix au BSDQ;
- 1 est spécialisé en maçonnerie et aucune maçonnerie n'est requise sur ce projet. Cependant, sa compagnie soeur, Les industries MTJ inc, a soumissionné;
- 5 ont considéré qu'ils n'avaient pas assez de temps pour soumissionner vu leur charge de travail et la complexité du projet;
- 1 n'était pas intéressé par le projet.

Le plus bas soumissionnaire, Procova inc., est conforme.

9 soumissionnaires sont conformes.

2 soumissionnaires ont une dérogation mineure : SIL Construction et Construction Serge Bergeron & associés inc. ont fait une erreur de calcul.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
<b>Procova</b>	<b>133 371,00 \$</b>	<b>20 005,65 \$</b>	<b>153 376,65 \$</b>
SIL Construction	142 781,13 \$	21 417,17 \$	164 198,30 \$
Ardec Construction inc.	157 745,70 \$	23 661,85 \$	181 407,55 \$
Media Construction	160 134,42 \$	24 020,16 \$	184 154,58 \$
Groupe NCN Cardinal inc	162 459,67 \$	24 368,95 \$	186 828,62 \$
Construction Pier-Jal inc.	163 019,34 \$	24 452,90 \$	187 472,24 \$
Rénovacoeur	167 413,00 \$	25 111,95 \$	192 524,95 \$
Les Construction AGLP inc.	172 359,02 \$	25 853,85 \$	198 212,88 \$
Construction Serge Bergeron & associés inc.	170 084,82 \$	25 512,73 \$	199 597,55 \$
Construction Léandre	181 844,46 \$	27 276,66 \$	209 121,12 \$
Les industries MTJ inc	224 055,23 \$	38 641,12 \$	262 696,35 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	131 895,00 \$	15 826,72 \$	147 721,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			192 690,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			109 319,70 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	5 654,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3,80 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	10 821,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2015.

La différence de 3,80 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est tout à fait satisfaisant.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

Procova inc. n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 29 janvier 2017.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de 168 714,32 \$, taxes incluses, avant ristourne sera assumé comme suit :

Cette dépense sera assumée à 13,49 % par l'agglomération pour un montant maximal de 22 759,56 \$ (règlement d'emprunt RCG 15-009 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal).

Cette dépense sera assumée à 86,51 % par la ville centre pour un montant maximal de 145 954,76 \$ (règlement d'emprunt 15-075 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal).

Ces travaux sont prévus au PTI 2016-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Les contingences de 15 % (20 005,65 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles intramuraux non détectés dans un bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 10 % (15 337,67 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la relocalisation des services d'impression dédiés aux documents du comité exécutif et retardera la fermeture du 9515 rue St-Hubert.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information sera communiquée au comité de gestion de l'hôtel de ville présidé par le Bureau de la présidence du conseil. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant ainsi que de la Division de la sécurité.

Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La durée des travaux sera de 45 jours calendrier.

Octroi au CE : 13 janvier 2016

Démarrage : Janvier 2016

Chantier : Janvier à février 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Nancy SINCLAIR, Service du greffe

Lecture :

Nancy SINCLAIR, 21 décembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LONGPRÉ  
gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-18

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2016-01-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-01-05



**Dossier # : 1155967003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés Architectes, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique pour une somme maximale de 214 198,42 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #15-14698 - trois (3) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 214 198,42 \$, taxes et contingences incluses, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique, pour une somme maximale de 214 198,42 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14698) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-14 08:19

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155967003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés Architectes, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique pour une somme maximale de 214 198,42 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #15-14698 - trois (3) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et l'architecte Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal, qui forme un impressionnant îlot de verdure en plein coeur de la ville, fait la fierté des Montréalais, qui lui vouent une sincère et profonde affection. Le Jardin de Chine est un site exceptionnel au sein du Jardin botanique de Montréal. Il symbolise le fruit et l'aboutissement d'une relation privilégiée que Montréal a tissée avec la Chine et avec la ville de Shanghai, plus particulièrement. C'est dans la foulée de cette relation et des échanges entre le Jardin botanique de Montréal et le Service des Parcs de la ville de Shanghai que le Jardin de Chine est né.

Articulé autour d'un plan d'eau, le Lac de rêve, le Jardin de Chine est l'œuvre du réputé architecte Le Wei Zhong, qui, en plus d'être architecte paysagiste, était directeur de l'Institut de design et d'architecture de paysage de Shanghai durant la réalisation du Jardin de Chine, entre 1990 et 1991. L'aménagement du Jardin de Chine, inspiré de la culture traditionnelle chinoise, se distingue par une recherche d'harmonie avec l'environnement, l'organisation spatiale des bâtiments s'intégrant avec les éléments naturels (l'eau, les végétaux, les minéraux) dans une recherche d'équilibre et d'ordre. Des allées et sentiers pavés de pierres joignent les bâtiments dans un circuit de visite très rustique. Ces bâtiments témoignent d'un savoir-faire séculaire, qui puise ses origines dans un passé lointain. Ils attestent de la maîtrise d'un art de construire, propre à l'Extrême-Orient, qui a passé les épreuves du temps. Si, de prime abord, ils sont liés par la technique de construction, chacun d'eux symbolise une fonction particulière, en convoquant une métaphore culturelle et spatiale unique.

Le Jardin botanique de Montréal accueille près de huit cent mille visiteurs par année. Il a, en outre, été désigné en 2008 lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et éléments historiques du Canada.

Aussi, le site du Jardin botanique étant classé « secteur significatif» par l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie, toutes les interventions extérieures envisagées sur le site seront présentées au service d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie aux fins d'approbation.

Ces travaux de restauration des bâtiments du Jardin de Chine ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent des ressources techniques et la maîtrise de diverses spécialités dont nous ne disposons pas. La restauration des bâtiments du Jardin de Chine doit être entreprise avec un doigté et une attention particulière, vu le caractère spécifique et unique de l'architecture qui les compose. Le but est de consolider le patrimoine riche et spectaculaire du Jardin de Chine, de corriger la dégradation des éléments due au vieillissement, tout comme les autres détériorations dues à l'action et aux méfaits du climat, par exemple. Il s'agit donc de remplacer adéquatement les éléments requis en respectant rigoureusement leur caractère et leur aspect original, afin de préserver l'apparence typique de l'œuvre.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE15 0998 - 20 mai 2015 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 2 134 725,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2013-08-T (5 soum.)
- CM15 02200 - 24 février 2015 : Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ afin de financer le programme de maintien du Jardin botanique de Montréal" pour l'année 2015. (#1146606003)
- CE14 0556 - 16 avril 2014 : Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (#1140185003).
- CM13 0870 (GDD 113 266 2002), 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à fournir les services professionnels en architecture, en ingénierie (structure, mécanique et électricité), en éclairage et en sonorisation pour la préparation des plans et devis, en vue de la restauration de cinq (5) bâtiments et du mur d'enceinte de l'entrée du Jardin de Chine, désignés en phase II du projet de réfection du Jardin de Chine, au Jardin botanique de Montréal. La firme aura pour mandat de :

- Faire les relevés, compléter les études et analyses requises;
- Préparer les plans et devis incluant les estimations;
- Préparer les documents de demande de permis;
- Compléter l'analyse des soumissions;
- Assurer la surveillance des travaux;
- Établir et remettre les documents de fin de projets;
- Faire le suivi des garanties après la fin des travaux.

L'intervention sera circonscrite au périmètre des différents bâtiments situés sur le site du Jardin de Chine. Elle consiste à restaurer cinq pavillons du Jardin de Chine, en tenant compte de leur caractère architectural unique et en respectant le cachet patrimonial et significatif du site. Ce projet est la continuation de celui de la première phase, qui consistait à restaurer trois pavillons, reconstruire un mur d'enceinte et sécuriser un bâtiment présentant des éléments très détériorés. Ce projet est réalisé en deux phases en raison du volume important de travaux.

## JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public # 15-14698, après les vérifications requises des soumissionnaires par le Service de l'approvisionnement, le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Beaupré Michaud et associés Architectes, qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis.

Soumissionnaires conformes	Pointage Intérimaire	Pointage Final	Prix de base (avec taxes)	Autre	Total (avec Taxes)
Beaupré Michaud et Associés	84,7	7,23	186 259,50 \$	N/A	186 259,50 \$
Nadeau Nadeau Blondin Architectes inc.	79,7	5,02	258 461,50 \$	N/A	258 461,50 \$
Girard Côté Bérubé Dion Architectes	79,3	4,94	261 920,15 \$	N/A	261 920,15 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			260 000,00 \$	NA	260 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-73 740,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100					- 28,36 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					-75 660,65 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100					-38,76 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne est de 73 740,50 \$ de moins que notre estimation, représentant un écart de -28,36 %. Les frais pour la fourniture des services professionnels ont été évalués suivant les standards applicables dans le domaine, en tenant compte, particulièrement, de la complexité architecturale du projet. Celle-ci implique la présence d'un spécialiste en restauration de bâtiment à charpente de bois massif, afin de rendre les services demandés. La firme Beaupré Michaud et associés, Architectes a soumissionné à un taux relativement inférieur aux standards applicables dans le milieu. Pour les mêmes raisons, cette firme avait déjà été sélectionnée pour la réalisation des services professionnels lors du processus d'appel d'offres public de la première phase des travaux de réfection du Jardin de Chine, lancé par le Service de l'Approvisionnement. Il est à noter que cette firme est reconnue pour appliquer des tarifs pour services professionnels bien souvent inférieurs à ceux appliqués par d'autres firmes dans ce champ de pratique. À titre comparatif, la 2e meilleure offre reçue de la firme Nadeau Nadeau Blondin Architectes inc., indique un écart de 1 538,50 \$ de moins que notre estimation (- 0,6 %).

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Nous avons effectué nos vérifications et attestons que l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF. De plus, la firme ne détient aucune attestation de l'AMF dans le cadre d'autres contrats. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée au moment de l'octroi du contrat.

Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau de soumission, mais un montant de 15

% de l'offre retenue a été prévu pour contingences, afin de couvrir des investigations et expertises supplémentaires qui seraient requises, tenant compte de l'architecture particulière et spécifique des différents bâtiments et à la complexité des travaux de restauration.

Au cas où des services supplémentaires seraient requis, une soumission à prix forfaitaire sera présentée par l'adjudicataire, avec une ventilation des coûts permettant l'analyse de l'offre. Aucun honoraires pour des services supplémentaires ne seront payés sans l'autorisation préalable et écrite du Directeur.

Les dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du présent contrat doivent être comptabilisées à l'intérieur des montants soumis à titre d'honoraires. Ces dépenses incluent, entre autres, les services de messagerie et d'imprimerie. Le mode de rémunération des professionnels est à forfait.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 214 198,43 \$, taxes incluses (186 259,50\$ pour le projet et 27 938,93\$ pour les contingences), soit 186 300,00 \$ avant taxes, sera assumé comme suit:

Un montant maximal net de 186 300,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 7715016 - Programme de maintien du Jardin botanique de Montréal

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se distinguera par l'amélioration des installations, qui sont un actif patrimonial important, par une économie d'énergie, par l'ajout ou le remplacement d'équipements électriques et d'éclairage usés ou obsolètes, par d'autres plus performants, dans un souci d'économie d'énergie et dans un objectif de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet a pour objectif de restaurer les cinq autres pavillons prévus en 2e phase, afin de préserver l'état des installations de ce site thématique à caractère unique et d'un prestige indéniable qui fait la fierté de Montréal. L'importante dégradation des installations rend le report des travaux délicat.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise pour ce projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat services professionnels : décembre 2015
- Dépôt du dossier définitif (Plans et devis) : mars 2016
- Appel d'offres public construction SÉAO : avril 2016
- Octroi du contrat de construction par le CM : mai 2016
- Début des travaux de construction : juin 2016
- Fin des travaux et du mandat des professionnels : décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmed ABED  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-27

Jean BOUVRETTE  
Chef de section des services techniques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2015-12-11



**Dossier # : 1154164001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division Gestion de l'information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant maximal de 200 000 \$ incluant les taxes et incidences pour réaliser les analyses préalables au développement et à la mise en place d'une solution de numérisation requise principalement pour le traitement des factures des fournisseurs et pour le remplacement de la saisie manuelle de celles-ci dans le système financier (SIMON) de la Ville de Montréal. La solution permettra également le remplacement du système d'archivage désuet qui est utilisé dans le cadre du stockage des preuves de paiement (encaissements).

Il est recommandé :

1. D'octroyer un contrat au Centre de services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ) pour la réalisation d'analyses préalables au développement et à la mise en place d'une solution de numérisation.
2. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-07 07:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154164001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division Gestion de l'information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant maximal de 200 000 \$ incluant les taxes et incidences pour réaliser les analyses préalables au développement et à la mise en place d'une solution de numérisation requise principalement pour le traitement des factures des fournisseurs et pour le remplacement de la saisie manuelle de celles-ci dans le système financier (SIMON) de la Ville de Montréal. La solution permettra également le remplacement du système d'archivage désuet qui est utilisé dans le cadre du stockage des preuves de paiement (encaissements).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Sur une base annuelle, le Service des finances émet plus de 400 000 paiements (fournisseurs, remboursements de frais aux employés, remboursements de petite caisse, subventions, remboursements de trop-perçus en taxes/contraventions, etc.). À cette fin, plusieurs millions de documents sont manipulés par des milliers d'employés dans les quelque 55 unités d'affaires (services corporatifs et arrondissements) de la Ville. Actuellement, les délais de traitement des comptes à payer sont élevés (non-respect généralisé des termes de paiement convenus avec les fournisseurs).

Le Service des finances a entrepris une démarche d'optimisation relativement à la gestion des paiements, qui inclut la mise en œuvre d'une solution faisant l'objet de la présente demande d'octroi.

Les objectifs sont :

- la réduction des délais de paiement;
- la centralisation du traitement des factures;
- la réduction des coûts de traitement des factures et des autres paiements.

Présentement, à la Ville de Montréal, les fournisseurs peuvent transmettre les factures aux services corporatifs, aux arrondissements ou à la Division de la gestion des paiements (Service des finances). Certaines de ces factures sont saisies dans les services corporatifs ou dans les arrondissements (factures sans bon de commande) alors que les factures qui possèdent un bon de commande sont majoritairement saisies à la Division de la gestion des paiements. Pour assurer un meilleur suivi et considérant le volume des factures des

fournisseurs à traiter, il est impératif de définir un point central de réception des factures à la Division de la gestion des paiements, ce qui permettra la réduction des délais de traitement des factures et les efforts de recherche de celles-ci lorsqu'elles sont en transit dans une des nombreuses unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Sans l'ajout de ces outils à l'égard de la numérisation, la centralisation de la réception des factures nécessitera le déploiement d'importantes ressources et réduira les bénéfices escomptés au niveau des pistes d'amélioration identifiées lors des études d'opportunité. Il est plus que souhaitable que la solution de numérisation soit intégrée au système financier (SIMON) de la Ville de Montréal afin de procéder à l'automatisation du transfert des renseignements extraits des factures reçues et ainsi, éliminer la saisie manuelle des factures.

La mise en place d'une telle solution implique la création de nouvelles opérations au sein de la Division de la gestion des paiements et de la Section des encaissements. À ce jour, aucune section n'est en mesure de procéder à la numérisation sur une base continue d'un volume aussi élevé de documents. Le déploiement de cette fonction de la numérisation n'est pas une fonction spécifique des opérations du Service finances et exigera une organisation du travail très spécifique. Pour obtenir l'impact désiré, il est primordial d'atteindre un niveau d'efficacité élevé (en temps de traitement et en qualité des données) pour permettre à la Division de la gestion des paiements de traiter les factures rapidement dans un contexte de réception centralisée des factures.

En outre, la nécessité d'acquérir une solution de numérisation pour la gestion des paiements est renforcée par le besoin imminent de remplacer un ensemble d'outils désuets servant à l'archivage des images de preuves de paiements (3 millions d'images de chèques, de coupons, etc.) qui doivent être stockées pour consultation occasionnelle par les employés de la Direction des revenus. Le niveau de désuétude des outils actuels est tel qu'il affecte l'efficacité de certaines opérations et peut représenter un risque pour la conservation des images et les contrôles d'accès à ces documents.

Le projet d'optimisation dont il est question ici s'inscrit comme l'un des douze chantiers du Service de la performance organisationnelle qui ont été priorisés par la Direction générale.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Le CSPQ a pour mission de fournir ou de rendre accessible aux organismes publics les biens et les services nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions; notamment en matière de ressources de traitement, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

À cette fin, il vise notamment à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif tout en s'assurant de leur qualité et de leur adéquation aux besoins des organismes. Il privilégie également le développement d'une expertise en matière de services administratifs.

Plus spécifiquement, la Direction des ressources documentaires (DRD), en collaboration avec le Service de la numérisation et de l'impression (SNI) du CSPQ, a pour mission d'offrir des services de numérisation à l'ensemble des ministères et des organismes (MO).

La *Loi sur le Centre de services partagés du Québec* (L.R.Q., C-8.1.1) permet à tous les organismes publics de bénéficier de leurs services sans être assujettis à l'article 1 de la *Loi sur les contrats* .

En effet, une entente de gré à gré est acceptée sans l'obligation de procéder par un appel d'offres public, pour les ministères, les municipalités, les commissions scolaires, les musées, les centres jeunesse, les établissements de santé, les agences, les sociétés et tous les organismes parapublics.

La démarche avec le CSPQ a été amorcée conjointement avec le Service de l'approvisionnement.

Le CSPQ opère un centre de numérisation de documents avec la capacité de traiter de très hauts volumes de transactions. En matière de soutien opérationnel, les services offerts sont :

- la réception, le tri des documents et l'ouverture du courrier;
- la préparation matérielle et la mise en lots;
- la numérisation;
- l'indexation et la catégorisation;
- la saisie de données;
- la reconnaissance optique de caractères;
- le traitement des images;
- l'assurance qualité;
- la disposition des originaux.

Voici quelques exemples de clients desservis par le CSPQ :

- RAMQ, 3,9 millions de pages à numériser par année;
- Commission des lésions professionnelles, 1 million de pages à numériser par année;
- CSST 12 millions de pages à numériser par année;
- SAAQ, 12 millions de pages à numériser par année.

Le CSPQ a soumis à la Ville de Montréal une proposition pour la réalisation, le développement et la mise en place d'une solution de numérisation requise principalement pour le traitement des factures des fournisseurs et pour le remplacement de la saisie manuelle de celles-ci dans le système financier (SIMON) de la Ville de Montréal. La solution doit permettre le remplacement du système d'archivage désuet qui est utilisé dans le cadre du stockage des preuves de paiement (encaissements). Cette proposition du CSPQ incluait la phase d'analyse préalable au développement et au déploiement. La proposition du CSPQ satisfait dans son ensemble les attentes du Service des finances et a été réalisée sur la base d'un devis technique préparé par le Service des finances et le Service des technologies de l'information.

Le présent dossier qui demande l'autorisation d'une dépense de 200 000 \$ concerne seulement la phase d'analyse préalable au développement et au déploiement (phase 1 du projet). La durée estimée pour le travail d'analyse est de 8 semaines et fera appel à 5 ressources du CSPQ. Essentiellement, il s'agit des activités suivantes :

- l'analyse des processus;
- l'analyse des documents à numériser;
- les spécifications techniques;
- une preuve de concept.

De façon plus spécifique, les principaux livrables de cette phase sont :

- le manuel d'organisation de projet (plan de projet, gouvernance, équipe de réalisation requise...);
- l'architecture de solution;
- la stratégie de mise en œuvre;
- l'environnement opérationnel (prototype);
- prototype évolutif.

Le présent dossier n'inclut aucune acquisition d'équipement ou de logiciels ni de frais de traitement.

La proposition complète du CSPQ comporte deux volets. Les deux volets sont la mise en place de la solution technologique et, lorsque le système sera opérationnel, l'entretien et l'exploitation de la fonction de numérisation.

### **Description de la proposition complète**

#### **Volet 1 – Mise en place de la solution**

Les outils logiciels nécessaires pour :

- la numérisation;
- la reconnaissance intelligente de caractères;
- l'extraction et l'organisation des informations;
- la validation;
- l'acheminement et le classement des renseignements extraits.

Le développement de la solution :

- la paramétrisation;
- l'adaptation des champs d'extraction au modèle requis;
- le développement des gabarits.

Installation

Formation des formateurs

#### **Volet 2 – L'entretien, le support et l'exploitation**

- Licences;
- Support de la solution technologique;
- Numérisation, extraction des renseignements et des transferts des informations.

L'avantage de la solution proposée par le CSPQ est que celle-ci offre à la fois une solution technologique ainsi qu'un service de numérisation.

Les opérations prises en charge par le CSPQ sont les suivantes :

- la réception, le tri des documents et l'ouverture du courrier (papier ou électronique);
- la préparation matérielle et la mise en lots;
- la numérisation;
- l'indexation et la catégorisation;
- la saisie de données :
- la reconnaissance optique de caractères;
- le traitement des images;

- l'assurance qualité;
- la conservation des originaux (la disposition des originaux s'effectuera après un délai de conservation convenu avec le Service des finances).

Une fois ces opérations réalisées par le CSPQ, les informations extraites et les images seront transférées sur les serveurs de la Ville de Montréal, stockées et organisées à l'aide des outils technologiques déployés par le CSPQ. Pour les factures, les renseignements seront chargés dans le système des comptes à payer. Pour les preuves de paiement, les images seront accessibles aux personnes autorisées à l'aide des outils de gestion électronique de documents installés sur les serveurs de la Ville de Montréal.

En plus d'accélérer le traitement entre la réception des documents et leur intégration dans les systèmes de la Ville, la solution permettra l'élimination de la manipulation de papiers et la réduction de la circulation de documents « papier », puisque la version électronique des documents sera disponible aux personnes autorisées.

## **JUSTIFICATION**

Une réponse favorable au présent dossier permettrait de mieux préparer l'arrimage des processus avec les outils technologiques de numérisation. Cette étape est nécessaire pour assurer l'optimisation des processus visés. La proposition complète proposée par le CSPQ pour répondre aux besoins du Service des finances en matière de numérisation répond à nos attentes. Cependant, la proposition stipule que les coûts ont été calculés selon leur compréhension des processus actuels de la Ville et qu'ils pourraient être modifiés lors de l'analyse détaillée. L'opportunité de réaliser ces analyses contribuerait à la préparation d'une entente plus complète réduisant ainsi les risques pour ce projet tout en facilitant le déploiement de la solution.

Le chantier d'optimisation de la gestion des paiements est en marche depuis 2014. Des comités de travail regroupant des ressources du Service des finances, du Service de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information sont à l'œuvre. Plusieurs analyses ont été réalisées et des solutions ont été identifiées. La clé de voûte de ce chantier demeure la centralisation de la réception des factures des fournisseurs. Il est essentiel que les nouveaux processus prennent en charge de façon organisée les factures reçues le plus rapidement possible.

La centralisation de la réception des factures sans outil d'automatisation aurait comme impact l'ajout de ressources pour saisir et contrôler rapidement les documents entrants.

L'expertise en place au CSPQ pour numériser de hauts volumes de transactions est un apport important dans ce projet tant au niveau de la mise en place de la solution technologique que par sa capacité à prendre en charge les nouvelles opérations de numérisation. Son expertise dans le domaine nous permettra d'accélérer la mise en place de la solution technologique. Sa capacité à traiter les factures reçues à l'intérieur d'un délai de 24 heures ouvrables tout en offrant de hauts standards de qualité dans le traitement nous permettra de bénéficier des avantages de la centralisation de la réception des factures en limitant les risques pouvant être associés à la mise en place et à la gestion des nouvelles activités de numérisation. La Division de la gestion des paiements sera dégagée des activités centrées sur la manipulation et la saisie de documents entrants et elle pourra maintenir ses efforts sur la qualité et le respect des délais de traitement.

Le volet numérisation des preuves de paiement est requis pour remplacer un ensemble très désuet d'outils servant à conserver et à consulter approximativement 3 millions de documents liés aux preuves de paiements. La Section des encaissements de la Direction des revenus conserve les images de preuves de paiement sous divers formats dans des

systèmes arrivés à saturation et pour lesquels le support des fournisseurs n'est plus disponible. Dans le contexte actuel, la recherche de preuves de paiement est un exercice ardu et peut engendrer des délais de réponse. Les besoins pour les preuves de paiement sont plus simples que pour la gestion des paiements puisqu'il s'agit de stockage et de recherche de documents. Ces fonctions n'ont pas à être intégrées avec d'autres systèmes. L'intérêt de la combinaison des volets automatisation du traitement des factures et gestion des preuves de paiement dans ce dossier est que l'outil de gestion documentaire requis pour la gestion des paiements peut être utilisé pour stocker et consulter les preuves de paiement et, de ce fait, éviter l'acquisition et le déploiement de deux produits distincts.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la phase d'analyse des nouveaux processus requis pour le déploiement de la solution de numérisation tel que décrit à la proposition globale du projet (phase 1 du projet), il s'agit d'un montant maximal de **200 000 \$** qui sera imputé comme suit :

- un montant de **200 000 \$** sera imputé au projet 70450 - optimisation de la gestion des paiements.

À titre d'information complémentaire, la proposition complète du CSPQ pour l'acquisition, la mise en place, le support et le traitement pour une période de 5 ans se présente comme suit (incluant le montant de 200 000 \$ d'analyse du présent dossier) :

Le coût total de la proposition du CSPQ est de 6 031 535 \$ (taxes incluses), ce qui inclut l'acquisition de la solution, la maintenance et le traitement des documents pour une période de 5 ans :

Acquisition et installation	1 436 590 \$
Maintenance, support et traitement (5 ans)	(918 989 \$ par année) 4 594 945 \$

Les coûts d'acquisition et d'installation incluent :

- les licences pour les produits de numérisation et de gestion électronique de document;
- les coûts d'infrastructures nécessaires à la numérisation au CSPQ;
- la paramétrisation, l'adaptation des champs d'extraction et le développement des gabarits;
- la mise en place (à la Ville et au CSPQ);
- la formation;
- une contingence de 15 %.

Les coûts annuels récurrents prévus à l'entente pour un volume de traitement évalué à 4 millions de pages et ceux-ci incluent :

- la maintenance annuelle des logiciels;
- les coûts des infrastructures;
- les coûts opérationnels (location, ressources et logistique);
- une contingence de 16 %.

Selon la volumétrie, les coûts annuels pourraient varier.

## Coûts annuels pour le scénario proposé par le CSPQ (taxes incluses)

### Investissement

Acquisition de la solution du CSPQ (entente du CSPQ)	1 436 590 \$
Investissements internes - Acquisitions infrastructures STI	235 847 \$
Investissements internes - Ressources STI	270 192 \$
Total de l'investissement	1 942 629 \$

<b>Coûts annuels récurrents</b>	
<b>Entente CSPQ (5 ans)</b>	
Maintenance annuelle (licences et support)	256 394 \$
Coûts d'opération (numérisation 4 M de pages)	662 595 \$
<b>Total entente CSPQ</b>	<b>918 989 \$</b>
<b>Coûts de fonctionnement STI</b>	
Exploitation, soutien et maintenance STI	37 451 \$
Ressources STI	151 923 \$
<b>Total des coûts de fonctionnement STI</b>	<b>189 374 \$</b>
<b>Total des coûts annuels récurrents</b>	<b>1 108 363 \$</b>

Le plan de continuité des activités du CSPQ assure la protection physique élevée des lieux, la redondance des installations ainsi qu'un bassin de ressources pouvant assurer en tout temps le délai de traitement des transactions de moins de 24 heures.

### Scénario comparatif sans le CSPQ (taxes incluses)

Avant la proposition du CSPQ, le montant estimé pour l'acquisition d'une solution technologique de numérisation et de gestion documentaire intégrée avec le système financier Oracle (SIMON) avait été estimé à 2 500 000 \$ (incluant la maintenance pour 5 ans). Cette estimation est basée sur un ensemble d'informations obtenues lors d'un exercice de balisage auprès d'entreprises ayant déjà implanté une solution de numérisation et d'informations obtenues de fournisseurs de ce type de solution. Une étude d'opportunité a été réalisée avec la firme RCGT avant l'analyse détaillée des projets d'optimisation pour la gestion des paiements (incluant la numérisation). Certaines entreprises utilisant une solution de numérisation que nous avons contacté avaient été identifiées par la firme RCGT dans le cadre de l'étude d'opportunité.

L'estimation à 2 500 000 \$ est composée de 1 651 520 \$ pour l'acquisition (achat du logiciel, paramétrisation, adaptation, installation et formation) et de 848 480 \$ pour la maintenance (licences et support) pour 5 ans (169 696 \$ par année). Nos sources indiquaient que les coûts d'acquisition pouvaient varier de 700 000 \$ à 2 200 000 \$. Les coûts d'acquisition d'une telle solution varient en fonction du volume de transactions à traiter ainsi qu'en fonction de la complexité des systèmes comptables auxquels la solution est attachée. La Ville de Montréal a un volume de transactions plus élevé que les autres organisations consultées dans le cadre de nos démarches.

Le montant estimé d'acquisition à 1 651 520 \$ est basé sur une solution installée, adaptée et supportée par des experts du domaine de l'automatisation du traitement des factures permettant de traiter un volume correspondant au besoin de la Ville de Montréal et répondant aux exigences d'interfaçage avec le système financier de Montréal. L'estimation n'inclut pas les coûts d'opération pour la numérisation. Aux fins de comparaison avec la proposition du CSPQ, voici les projections du projet sur la base de l'estimation du coût d'acquisition de la solution de numérisation.e numérisation.

Coûts du scénario sans le CSPQ (taxes incluses)	
<b>Investissement</b>	
Acquisition de la solution (valeur estimée) - fournisseur externe	1 651 520 \$
Investissements internes - Acquisition infrastructures STI	303 844 \$
Investissements internes - Ressources STI	280 481 \$
Coût de mise en place d'un centre de numérisation	198 000 \$
<b>Total de l'investissement</b>	<b>2 433 845 \$</b>
Coûts annuels récurrents	
Maintenance annuelle (licences et support) - fournisseur externe	169 696 \$
<b>Coûts de fonctionnement</b>	
Exploitation, soutien et maintenance STI	48 946 \$
Ressources STI	158 846 \$
Coûts d'opération - Numérisation / OCR	951 052 \$
<b>Total des coûts annuels récurrents</b>	<b>1 328 540 \$</b>

Ce scénario n'inclut pas de plan de continuité basé sur la redondance des installations et des ressources critiques.

#### Sommaires des coûts bénéfiques - Scénario CSPQ

Total des coûts annuels récurrents avec la proposition du CSPQ	1 108 363 \$
<b>Bénéfices anticipés</b> L'automatisation du traitement des comptes à payer entraînera des économies annuelles brutes de 1,6 M\$ pour les unités d'affaires (économies de 4,40 \$ par facture traitée). Ces économies représentent une réduction de 27 a.-p. (année-personne). Les économies sont obtenues par la réduction du travail de classement, manipulation et saisie des documents.	1 600 000 \$
<b>Bénéfices annuels nets anticipés</b>	<b>491 637 \$</b>

#### Tableau comparatif de la valeur actuelle nette (VAN)

##### **CSPQ versus AO**

Taux d'actualisation : 1,2 % (basé sur le rendement moyen des obligations négociables du gouvernement canadien 5 à 10 ans)

Horizon d'actualisation : 5 ans

Flux de trésorerie	CSPQ		AO	
	Valeur	Valeur actualisée	Valeur	Valeur actualisée

Investissement initial - Année 0	1 942 629 \$	1 942 629 \$	2 433 845 \$	2 433 845 \$
Coûts annuels récurrents - Années 1 à 5	1 108 363 \$	5 347 765 \$	1 328 540 \$	6 410 101 \$
Bénéfices annuels récurrents	1 600 000 \$	7 719 875 \$	1 600 000 \$	7 719 875 \$
<b>VAN</b>		<b>429 481 \$</b>		<b>-1 124 072 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion électronique des documents (factures de fournisseurs et preuves de paiement) permettra de réduire le nombre de copies papier de ces documents.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de mise en œuvre réalisée lors de l'analyse inclura un plan de gestion du changement et plan de formation.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat prévue en décembre 2015.  
Travaux pour la phase 1 de janvier à mars 2016.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des technologies de l'information , Direction (Alain TONTHAT)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles PAQUET  
Chef de division - Division de la gestion de l'information

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-03

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2015-12-03



**Dossier # : 1151701018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais imprévus;
2. d'approuver un projet de convention par lequel NIPPAYSAGE inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14832) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-14 14:47

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151701018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Premier grand square public aménagé à Montréal au cours du 19e siècle, le square Viger demeure un ensemble urbain majeur, se distinguant par la présence de bâtiments, tant civiques que résidentiels dont certains sont très prestigieux et conçus par des architectes notoires. Si le square Viger a occupé une place importante dans la qualité de vie et dans l'imaginaire collectif des montréalais au XIXe siècle, force est de constater qu'il en est aujourd'hui autrement. Suite à la construction du tunnel du métro et du tunnel de l'autoroute Ville-Marie sous les îlots du square Viger entre 1963 et 1984 et malgré le fait que le réaménagement du square a été conçu avec la collaboration de trois artistes au cœur des mouvements modernistes canadien et québécois, Daudelin, Théberge et Gnass, le square n'a jamais pu retrouver la fonctionnalité urbaine que devrait avoir cette place publique située au seuil du Vieux-Montréal et de la Cité administrative. Plusieurs facteurs ont contribué à cet échec : on peut nommer le déclin général du secteur qui a commencé même avant le milieu du 20e siècle et le caractère autoroutier des voies qui entourent le square. On doit, également, pointer du doigt le programme imposé aux concepteurs des aménagements des années 1980 qui visait l'isolement des îlots du square de la ville et, par conséquence, son manque d'ouverture et son isolement de la surveillance naturelle assurée par les passants dans les rues qui entourent le square.

Le square Viger est localisé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. D'ouest en est, il se décline en quatre îlots, soit :

- l'îlot Chénier situé à l'extrémité ouest, entre les rues Guy-Frégault et Saint-Denis;

- l'îlot Daudelin situé au centre ouest, entre les rues Saint-Denis et Berri;
- l'îlot Théberge situé au centre est, entre les rues Berri et Saint-Hubert;
- l'îlot Gnass situé à l'extrémité est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André.

Pour les célébrations entourant le 375e anniversaire de la Ville de Montréal, la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie a été retenue comme un projet urbain prioritaire. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble entreprise pour la planification du Secteur Champ-de-Mars, la première phase d'intervention de mise en valeur du square Viger (îlots Chénier et Daudelin) représente l'un des projets que l'Administration souhaite mettre en œuvre pour souligner les célébrations.

Le 6 juin 2015, le maire de Montréal a annoncé le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger et, le 25 septembre 2015, il a dévoilé le concept final du réaménagement qui a pour objectif de redonner ses lettres de noblesse à cet espace urbain majeur et de répondre plus adéquatement aux besoins d'une grande diversité d'usagers. Le concept repose sur les principes directeurs et les objectifs de mise en valeur suivants :

- la convivialité afin de créer un environnement harmonieux favorisant l'atténuation des nuisances ayant précipité le déclin de son aménagement actuel;
- l'inclusion conférée par le souci constant de créer un lieu de tous les publics dont la programmation offre la souplesse requise pour générer une grande variété d'usages;
- l'ancrage dans le milieu d'insertion afin que l'espace s'intègre parfaitement à la trame urbaine;
- la commémoration afin de restaurer son caractère emblématique.

Le SGPVMR est responsable d'assurer la gestion, la coordination avec les parties prenantes, le raffinement du concept, la préparation des plans et cahiers des charges ainsi que la réalisation des travaux de réaménagement des îlots Chénier et Daudelin.

Un représentant de la Ville assure la gestion du projet et du chantier alors que la firme assiste le représentant pour veiller au respect du contrat des travaux futurs. Ce chantier de construction requiert une surveillance en continu. Le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer une surveillance adéquate est élevé, mais est limité à la période des travaux. Il est donc avantageux pour la Ville de réaliser les activités de surveillance par une firme.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 21 octobre 2015 et s'est terminé 33 jours plus tard, soit le 23 novembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 23 novembre 2015 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 10 décembre 2015 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Cinq addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 4 novembre 2015, visait des précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail. Les questions et réponses de ce premier addenda n'ont aucun impact sur les prix. Le deuxième addenda, émis le 5 novembre 2015, reportait la date de dépôt des soumissions de deux semaines. Le troisième addenda, émis le 12 novembre 2015, visait des précisions sur le cahier des charges, sur la composition de l'équipe de travail et des modifications à la portée du mandat, notamment sur le nombre d'appel d'offres pour l'exécution des travaux. Les questions et réponses de cet addenda ont eu un impact sur les prix, à la baisse. Le quatrième addenda, émis le 17 novembre 2015, visait des précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail. Les questions et réponses de ce quatrième addenda n'ont aucun impact sur les prix. Finalement, le cinquième addenda, émis le 19 novembre 2015 visait également des précisions sur le cahier des charges. Les questions et

réponses de ce dernier addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les cinq addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 21 mai 2016.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1089070 - 7 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp, inc., pour l'élaboration des plans et du cahier des charges et pour les services de surveillance des travaux de préparation du site dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1618 - 237 184,23 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062334 - 19 novembre 2015 --Autoriser une dépense additionnelle de 9 496,94 \$, taxes incluses, pour l'élargissement du secteur d'intervention à l'étude et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Atelier Christian Thiffault. Contrat 15-1541 -- 33 641,69 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 - 19 novembre 2015 -- Autoriser une dépense additionnelle de 15 205,44, taxes incluses, pour l'élaboration d'un troisième scénario (concept d'aménagement), pour la production de plans et de maquettes en trois dimensions (3D) et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Agence Relief Design. Contrat 15-1542 -- 39 925,07 \$, taxes et frais incidents inclus.

CG15 0638 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération".

BC 1062334 - 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Contrat 15-1541 - 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 - 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Agence Relief Design, pour la production d'une recherche de précédents, de l'élaboration de scénarios de programmation et d'un concept d'aménagement détaillé du square Viger, Contrat 15-1542 - 24 719,63 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1070652 - 18 septembre 2015 - Accorder un contrat de services techniques à Manicimage inc., pour l'élaboration de cinq perspectives dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger, Contrat 15-1569 -- 17 476,21 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1052550 - 11 juin 2015 - Accorder un contrat de services techniques à Manicimage inc., pour l'élaboration d'une animation vidéo dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1522 -- 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1031884 - 13 mars 2015 -- Accorder un contrat de services professionnels à Bernard St-Denis pour une participation à titre de conseiller à la phase de conception dans le cadre du réaménagement du square Viger. Contrat 15-1484 -- 4 200,00 \$, sans taxes.

BC 883978 - 19 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Convercité pour mener une démarche de planification participative liée à la requalification du square Viger. Contrat 13-1365 -- 24 744,92 \$, taxes et frais incidents inclus.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en architecture, en patrimoine, en conception lumière, en design (graphique, industriel et urbain), en technologies de l'information et de la communication et en ingénierie (mécanique-électrique, forestier, circulation et civil spécialisé en structure). L'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur, par un réaménagement actualisé et rassembleur, le square Viger, tout en actualisant l'image de ce lieu public dans un esprit d'innovation, en proposant des interventions qui soient en accord avec le sens du lieu et qui soient respectueuses des artistes qui ont contribué de façon déterminante à son aménagement. Ceci requiert, entre autres, d'assurer une intégration harmonieuse de leurs morphologies, de leurs usages et de leurs modes d'appropriation. Il s'agit aussi d'assurer la conservation et la mise en valeur des témoins matériels témoignant de la mémoire du lieu et de leur fonction de représentation.

Afin de réaménager les îlots Chénier et Daudelin du square Viger, il est essentiel d'élaborer, dans un premier temps, le plan d'aménagement des quatre îlots du square Viger. Le présent dossier couvre donc les deux volets suivants:

Volet I – Plan d'aménagement du square Viger  
Élaboration du plan d'aménagement du square Viger (quatre îlots)

Volet II – Réaménagement des îlots Chénier et Daudelin  
Élaboration des plans, du cahier des charges, du suivi et de la surveillance de chantier pour le réaménagement des ces deux îlots.

En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend notamment la planification des rencontres ainsi que des présentations nécessaires aux approbations auprès des représentants du SGPVMR, de l'arrondissement de Ville-Marie, du comité de suivi et du conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 29 preneurs. De ce nombre, quatre firmes ont déposé une offre de services et deux firmes ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

## **JUSTIFICATION**

Dans le présent dossier, quatre firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 13.79 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de trois ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis. Le rapport entre les 29 preneurs du cahier des charges et les quatre firmes ayant déposées une soumission illustre qu'il s'agit d'un mandat complexe exigeant une grande équipe multidisciplinaire et qu'aucune firme, parmi les preneurs, n'a la capacité seule de réaliser le mandat. Aussi, six firmes font partie de l'équipe de travail d'un soumissionnaire, trois autres preneurs sont des unités administratives de la Ville, une firme n'offre pas les services requis et certaines firmes ont des carnets de commande déjà bien remplis.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme NIPPAYSAGE inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
NIPPAYSAGE inc.	79,6	0,56	2 305 413,22 \$	474 271,88 \$	2 779 685,10 \$
Les Services intégrés Lemay et associés inc.	80,4	0,42	3 088 963,19 \$	474 271,88 \$	3 563 235,07 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 687 540,62 \$	474 271,88 \$	3 161 812,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 382 127,40 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					- 12.09 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					783 549,97 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					28.19 %

L'écart de prix, entre les deux soumissionnaires conformes, est de plus de 20 %. Ceci est dû, en partie, par le fait que la firme adjudicataire, NIPPAYSAGE inc, a soumis un nombre d'heures et un taux horaire moyen au plus bas que ceux soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc.

En effet, le nombre d'heures soumis par NIPPAYSAGE inc., pour la réalisation du Volet II, est inférieur à celui soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc. (18 209 h versus 20 871 h soit 14.6 % plus bas.). Également, le coût des honoraires soumis par NIPPAYSAGE inc., pour la réalisation du même volet, est inférieur à celui soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc. (1 826 891,34 \$ versus 2 589 110,53 \$, soit 14.2 % plus bas). Ainsi, le coût des honoraires soumis par NIPPAYSAGE inc., pour la réalisation du Volet II, est inférieur à celui soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc. (1 826 891,34 \$ versus 2 589 110,53 \$, soit 14.2 % plus bas).

Le montant des honoraires professionnels est de 2 305 413,22 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 474 271,88 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à NIPPAYSAGE inc. est de 2 779 685,10 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 12.09 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Ce dossier devra être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC) puisque le montant octroyé est de plus de 2 M\$ et qu'il répond à certaines conditions de la Commission.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 435-2015 adopté le 27 mai 2015. L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 septembre 2015. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 3000649781.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 10 décembre 2015 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 2 779 685,10 \$, taxes et imprévus inclus et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 779 685,10 \$, taxes et imprévus inclus sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 34307 du règlement – « Réaménagement du square Viger ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Ce budget nécessaire à cette note soit, une somme de 2 779 685,10 \$, taxes et imprévus inclus, est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 2 538 223 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux de réaménagement projetés assureront également la pérennité des équipements culturels et artistiques. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent le secteur du square Viger.

Les travaux permettront d'améliorer la protection du patrimoine paysager, culturel et artistique du secteur du square Viger et plus particulièrement des îlots Chénier et Daudelin, de réduire les réparations d'urgences récurrentes, d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires pour les activités et finalement, d'assurer l'accessibilité pour tous.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans interventions, la dégradation des installations existantes, les problèmes de sécurité publique liés au fait que le site possède des lieux de cachette et des zones peu visibles du domaine public se poursuivra, contribuant à l'image négative du lieu et à l'augmentation des coûts d'entretien, de maintien de la sécurité publique et d'interventions sociales. Compte tenu des nombreux chantiers dans le secteur Champ-de-Mars qui risquent d'être actifs en même temps que le chantier de réaménagement du square Viger, on doit anticiper des impacts importants sur la circulation véhiculaire et piétonne lors des travaux de réaménagement. Il y aura des fermetures partielles et ponctuelles des rues qui entourent les îlots Chénier et Daudelin.

S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement les îlots Chénier et Daudelin, cet espace public pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, car il est identifié comme legs par l'Administration.

Malgré son importance historique, sa situation dans la ville, sa matière et son dessin, le square Viger et plus particulièrement l'îlot Daudelin est toujours en déclin. Afin de renverser cette perte, des interventions de qualité doivent être effectuées au secteur du square Viger. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité du square et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. Le square Viger se doit d'être réaménagé et mis en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 23 décembre 2015  
Commission permanente d'examen des contrats : 13 janvier 2016  
Conseil municipal : 25 janvier 2016  
Conseil d'agglomération : 28 janvier 2016  
Mois visé pour le début du contrat : février 2016  
Fin des travaux de confection des plans et devis : août 2016  
Appel d'offres pour travaux : 15 au 31 août 2016  
Octroi du contrat : semaine du 24 octobre 2016  
Réalisation des travaux : novembre 2016 à août 2017  
Date visée pour la fin du contrat : décembre 2018  
Publication SEAO : décembre 2018 – libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wade Berthal EIDE

**ENDOSSÉ PAR**

Mathieu DRAPEAU

Le : 2015-12-11

Conseiller en aménagement

Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Mathieu Drapeau – chef de section, gestion des projets, pour me remplacer le 11 décembre 2015, dans mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-12-14



**Dossier # : 1156316013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 808 760,85 \$, taxes incluses, pour un contrat de services professionnels à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments des parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme Girard Côté Bérubé Dion architectes soumissionnaire, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 683 760,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14831 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-16 10:16

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156316013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1979, la Ville de Montréal s'est engagée dans une vaste opération d'acquisitions et d'aménagements de quelque 1 572 hectares d'espaces naturels (bois, champs, plages naturelles), la plupart situés en rives, donnant ainsi naissance à un réseau de 12 parcs périurbains voués à la conservation, à l'éducation et aux loisirs de plein air. Ces parcs régionaux sont connus sous le nom de parcs-nature. Avec ce réseau s'ouvrait une série de fenêtres sur trois plans d'eau limitrophes à l'île, soit le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. Ce réseau qui tend à s'agrandir représente actuellement la moitié des parcs de l'île de Montréal. Les parcs-nature se distinguent des autres espaces verts du territoire montréalais par la richesse de leurs milieux naturels, la diversité de leurs écosystèmes et des paysages, ainsi qu'un parc immobilier d'importance regroupant bâtiments et équipements externes dont certains à caractère historique et patrimonial.

On y compte aujourd'hui 62 bâtiments dédiés à l'accueil, à l'éducation relative à l'environnement et à la restauration. L'ensemble des bâtiments et installations se trouvant ainsi dans les parcs-nature est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) qui en assure la gestion, le développement et l'entretien. Ce parc immobilier est des plus variés, passant du bâtiment d'accueil, au manoir patrimonial, du pavillon de plage au bâtiment de ferme allant jusqu'au parc agricole. Plusieurs d'entre eux ont un statut patrimonial ou un potentiel de protection. En vertu des faibles taux d'investissement des dernières années, de grandes lacunes en terme de maintien de l'actif ont provoqué une croissance exponentielle du niveau de désuétude.

Afin de mettre en œuvre le programme triennal d'immobilisations (PTI 2016-2018) et d'atteindre ses objectifs, le SGPVMR a recours à des consultants externes pour réaliser des projets de construction, de rénovation, de restauration et de mise aux normes du parc immobilier dans les parcs-nature.

Dans ce contexte, six projets de rénovation/restauration de bâtiments ont été regroupés dans un même contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de lancer une première vague d'investissement pour la mise à niveau du parc immobilier. Cette procédure augmente l'efficacité des prestations et rend possible une plus grande flexibilité de mise en œuvre des projets. En ayant recours aux mêmes firmes pour des projets de même type, cela permet une économie de temps et une adaptation des professionnels aux documents, processus et exigences de la Ville.

La mission des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, électromécanique, structure et génie civil pour chacune des étapes de conception (esquisse, dossier préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et de construction (chantier et suivi durant la période de garantie) des projets. La planification et le suivi de ces projets demeurent sous la responsabilité des employés du SGPVMR.

En complémentarité avec ce contrat, le SGPVMR a octroyé en 2015, les trois contrats suivants:

- un projet d'ententes-cadres contrat de services professionnels de pour la fourniture d'estimateurs pour projets architecturaux (Macogep Inc. et Legico-CHP Inc.) pour supporter et épauler le SGPVMR dans leurs estimations de futurs projets;
- un contrat de services professionnels de génie-conseils (Axor Experts-Conseils Inc.) pour la fourniture d'expertise spécifiques sur divers aspects de génie pour assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre des projets, et ce, pour d'autres bâtiments des parcs-nature;
- un contrat pour la réalisation de différents travaux de restauration (Les Construction et Pavage Jeskar Inc.) et de mises à niveau des bâtiments, et ce principalement au niveau des enveloppes de certains édifices.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 11 novembre 2015 et s'est terminé 19 jours plus tard, soit le 30 novembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 30 novembre 2015 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 8 décembre 2015 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Un seul addenda a été émis le 25 novembre 2015. Il visait des précisions sur le cahier de charges en plus de quelques interrogations sur les critères d'évaluations de l'offre de services et sur la nature des travaux projetés.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 28 mai 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 2181 - 2 décembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc., pour une somme maximale de 100 579,67 \$, taxes incluses et avec Legico-CHP inc., pour une somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel

d'offres public 15-14760 - (4 soumissionnaires).

CG15 0503 - 20 août 2015 - Conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$ taxes incluses / Appel d'offres public 15-14283 (3 soumissionnaires).

CM15 0873 - 17 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau de bâtiments situés dans les parcs-nature - Dépense totale de 2 344 854,19 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-6768 - (5 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à obtenir des services professionnels en architecture et en ingénierie afin d'assister le SGPVMR à assurer la consolidation et la mise à niveau de son parc immobilier, des installations extérieures et des aménagements, dans les parcs-nature sous sa responsabilité en améliorant leurs caractéristiques fonctionnelles, à savoir:

1. Assurer la mise aux normes des bâtiments et des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
2. Améliorer la fonctionnalité des lieux en développant l'actif en fonction des usages offerts et en développement;
3. Favoriser des interventions durables, un entretien et une gestion efficiente;
4. Relever le caractère identitaire;
5. Sauvegarder et consolider le patrimoine architectural et environnemental.

Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence de l'architecture, du génie civil, du génie de structure, du génie électrique, du génie électromécanique, d'une équipe d'arpentage ainsi que d'un architecte spécialisé en patrimoine. Les services requis dans le présent contrat seront réalisés par le biais de mandats, chacun possédant des limites, des tâches et des livrables spécifiques.

Le processus d'appel d'offres public 15-14831 s'est déroulé du 11 novembre 2015 pour se terminer le 30 novembre 2015. Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 15 entreprises et trois d'entre elles ont déposé une soumission.

Voici la liste des preneurs de cahiers des charges sur SÉAO :

1. Architectes Labonté Marcil
2. Atelier Urban Face inc.
3. Atelier VAP
4. Beaudoin Hurens
5. Design 4 Points
6. Girard Côté Bérubé Dion architectes
7. Groupe SNC-Lavalin inc.
8. Groupe-conseil Structura
9. Héloïse Thibodeau Architecte inc.
10. Les Consultants S.M. Inc.
11. Les Services Exp Inc.
12. Maxime Brault Architecte2
13. Riopel & Associés
14. Services intégrés Lemay et associés inc.
15. Stantec Experts-conseils Itée

Le montant global des incidences est de 125 000 \$, taxes incluses, ce qui représente +/- 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est à pourcentage.

## JUSTIFICATION

La planification des aménagements doit débuter dès maintenant pour être en mesure de consolider certains actifs dont la pérennité est en péril. Afin d'être en mesure de mener à bien et dans les délais prescrits les projets qui découlent d'aménagement, de restauration et de mise à niveau des bâtiments des parcs-nature, le SGPVMR doit pouvoir faire appel à une firme responsable de la coordination de l'ensemble des services professionnels, et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue.

Dans le présent dossier, trois firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 20 % des preneurs du cahier des charges. Le nombre limité de soumissionnaires pourrait s'expliquer du fait que le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, en plus de dicter un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. De plus, le nombre de firmes possédant une expertise en conservation du patrimoine est peu nombreux. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de trois ans afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. Une de ces firmes a cependant été jugée non conforme puisqu'elle ne possédait pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Girard Côté Bérubé Dion architectes a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

L'écart entre le montant soumissionné et la dernière estimation réalisée à l'interne dépassait plus de 31,9 %. Conformément aux dispositions inscrites dans la Loi des cités et villes, la Ville s'est prévaluée de son droit de négocier avec le seul soumissionnaire conforme. L'adjudicataire a revu son montant, passant de 1 860 247,48 \$ à 1 683 760,85 \$ taxes incluses. Cette diminution de 176 486,63 \$, représente une diminution de 9,50 % du premier montant soumissionné.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Girard Côté Bérubé Dion architectes	73,67	0,73	1 513 760,85 \$	170 000,00 \$	1 683 760,85 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 240 206,58 \$	170 000,00 \$	1 410 206,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					273 554,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					19.40 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					- \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					- %

Le montant des honoraires professionnels est de 1 513 760,85 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses contingentes estimées au montant de 170 000,00 \$, taxes incluses, soit +/- 14 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.) complémentaires.

Aussi, des frais incidents au montant de 125 000 \$, taxes incluses, sont réservés et représentent +/- 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne. Ce montant servira à couvrir les coûts engendrés par les services de laboratoire ou autres services qui pourraient être fournis par des tiers au cours de la réalisation des projets.

Malgré la négociation entre la Ville et l'adjudicataire, les prix déposés par celui-ci sont supérieurs de 19,40 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. L'écart de prix s'explique, entre autres, par le fait que le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment au niveau de la composition et de l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail et de la séquence des travaux. Aussi, le mandat doit s'échelonner sur une période d'au moins trois ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels pour la réfection d'au moins six bâtiments patrimoniaux identifiés. Dans son mandat, l'adjudicataire doit prévoir la préparation d'au moins six appels d'offres, soit un par bâtiment, tous situés dans des parcs-nature différents, et ce, en fonction de la situation géographique de ces derniers. Évidemment, ces appels d'offres distincts augmentent la charge de travail de l'adjudicataire, particulièrement lors de la phase de réalisation du projet.

L'analyse de la soumission par le SGPVMR, permet de tirer quelques conclusions qui justifient l'écart de coût observé, à savoir :

#### Pourcentage d'honoraires estimés à l'interne

Architecte – 3 %

Ingénieur en électromécanique – 7 %

Ingénieur en structure et civil – 3,25 %

#### Pourcentage d'honoraires déposés par l'adjudicataire recommandé

Architecte – 5,35 %

Ingénieur en électromécanique – 5 %

Ingénieur en structure et civil – 2,5 %

#### Écart des pourcentages d'honoraires entre la dernière estimation réalisée à l'interne et l'adjudicataire recommandé

Architecte – + 2,35 %

Ingénieur en électromécanique – - 2 %

Ingénieur en structure et civil – - 0,75 %

Après vérifications auprès du Service de l'approvisionnement (SA) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour des mandats de même nature (bâtiments patrimoniaux), les dernières estimations réalisées à l'interne prévoyaient un pourcentage de 3,7 % pour l'expertise "architecte" et non de 3 %, comme l'a estimé le SGPVMR. Cet écart de 0,7 % pourrait expliquer, entre autres, l'écart entre les prix déposés par l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 435-2015 adopté le 27 mai 2015. L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'AMF le 12 mars 2014. Son numéro d'identifiant

AMF est le suivant : 3000148867. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels dont la valeur est de plus de 1 M\$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 8 décembre 2015 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 1 808 760,85 \$, taxes, incidences et imprévus inclus sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 808 760,85 \$, taxes, incidences et imprévus inclus sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-076 – « Réaménagement du réseau des grands parcs ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Ce budget nécessaire à cette note soit, une somme de 1 808 760,85 \$, taxes, incidences et imprévus inclus, est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 1 651 639,75 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la planification des projets qui pourraient avoir des conséquences sur les activités des occupants et causer des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier des parcs-nature.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 23 décembre 2015

Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 janvier 2016

Comité exécutif : 20 janvier 2016

Conseil municipal : 25 janvier 2016

Conseil d'agglomération : 28 janvier 2016  
Mois visé pour le début du contrat : février 2016  
Date visée pour la fin du contrat : 31 août 2018  
Publication SEAO : septembre 2018 - libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guylaine PARR, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon CHARBONNEAU  
Conseiller\_analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-14

Jean-François NADON  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-12-16



**Dossier # : 1157000002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme de réfection des structures routières
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 536 870,26 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (2 058 181,27 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) - Appel d'offres public 15-14713 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14713 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
- 3.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	2 536 870,26 \$	<b>48 mois</b>	1
Cima+ S.E.N.C.	2 058 181,27 \$	<b>48 mois</b>	2

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-22 16:47

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1157000002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme de réfection des structures routières
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 536 870,26 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (2 058 181,27 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) - Appel d'offres public 15-14713 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est responsable de 596 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 3 milliards de dollars.

La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et sont soumises aux effets agressifs de leur environnement. (sels de déglçage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.)

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures et la sécurité des usagers, des interventions sont requises sur ces structures pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les ponts, les tunnels, les murs de soutènement ainsi que les autres structures routières. Également, afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de transport, il est nécessaire non seulement de réparer et remplacer certaines structures existantes, mais aussi de concevoir de nouvelles structures.

Enfin, une augmentation des investissements dans le maintien des ouvrages d'art est prévue pour les prochaines années afin de rattraper le retard d'investissement des décennies passées.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour les services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception et de surveillance dans le domaine de structures routières et connexes (projet 15-03) portant le numéro 15-14713 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. L'appel d'offre visait la conclusion de trois (3) ententes-cadres.

L'appel d'offres a été publié le 30 septembre 2015 dans le quotidien La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) du 30 septembre 2015 au 28 octobre 2015. La durée de la publication a été de 28 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les deux cent dix (210) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 mai 2016.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 15 octobre 2015 : remplacement de la formule de soumission, remplacement d'un formulaire et réponses aux questions;
- Addenda 2 émis le 19 octobre 2015 : report de la date limite du dépôt des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0077 - 26 février 2015 - Conclure deux (2) entente-cadres de services professionnels pour une durée maximale de 48 mois avec les firmes SNC-Lavalin inc. (1 546 988,63\$) et Les Consultants S.M. inc. (1 308 990,38 \$) incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG12 0076 - 22 mars 2012 - Prolonger la durée des cinq (5) conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortium SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes.

CE08 0645 - 16 avril 2008 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes d'experts-conseils suivantes dans le domaine des ponts et tunnels - Le coût prévu pour ces services est de 9 850 000 \$ - (Coût net pour la Ville: 9 413 676,63 \$).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes de génie conseil SNC-Lavalin et CIMA+ S.E.N.C. afin de réaliser des mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux dans le domaine de structures routières et connexes, pour une somme maximale de 4 595 051,53 \$ taxes incluses. Dans ces ententes-cadres, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée maximale prévue du contrat est de 48 mois, soit de janvier 2016 à janvier 2020.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

Il est nécessaire pour la Division gestion d'actif de s'adjoindre les services de firmes d'experts-conseils dans le domaine des ouvrages d'art afin de l'épauler dans la réalisation des activités suivantes :

- l'inspection des structures ;
- la préparation d'études, d'avant-projets et des plans et devis ;
- la surveillance des activités d'entretien et des travaux d'urgences;
- l'assistance technique durant les travaux.

L'ensemble des activités de la Division étant vastes et variées, il est avantageux de regrouper, dans une même entente-cadre, les besoins des différents services de la division, soit le groupe inspection, investigation, planification et le groupe conception et normalisation. Aussi, ces contrats permettent la réalisation des activités d'entretien courant ainsi que les interventions d'urgences sur le réseau routier.

Les activités réalisées dans le cadre de ces mandats s'effectueront sous la supervision directe des ingénieurs de la Division et permettront l'atteinte des objectifs fixés au PTI 2016-2018.

De plus, ces deux (2) ententes-cadres sont nécessaires, car les montants autorisés dans les deux (2) ententes-cadres actuellement en vigueur (Résolution CG15 0077) ont été, à ce jour, épuisés à plus de quatre-vingts pour cent (80 %).

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir un contrat avec la Ville. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'AMF.

### **Résultats de l'appel d'offres :**

#### **Analyse des soumissions :**

Lors de l'appel d'offres public 15-14713, sur onze (11) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposée (2 preneurs sont des filiales de Stantec qui a déposé une offre, l'autre preneur n'a pas donné de raison), ce qui représente respectivement des ratios de 73 % et 27 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Huit (8) soumissionnaires ont déposé une seule soumission pour les trois (3) contrats.

Initialement, toutes les soumissions ont été jugées conformes par le Service de l'approvisionnement et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. À la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, sur les huit (8) soumissionnaires, seulement six (6) ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage. Cependant, après la tenue du comité de sélection et lors de la vérification des bordereaux de soumission pour le contrat numéro 3, trois (3) d'entre elles ont été déclarées non conformes pour ce contrat, en vertu de la clause 8.1 de la section III des clauses administratives particulières tel que détaillé dans la section de l'analyse du contrat # 3 .

Le troisième contrat ne pourra donc être octroyé puisque les trois (3) premiers soumissionnaires ont été déclarés non conformes après la tenue du comité de sélection. Ce qui laisse une seule firme conforme et les taux présentés par celle-ci ne sont pas en faveur de la Ville. Conséquemment, seulement deux (2) contrats seront octroyés en vertu de cet appel d'offres.

Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur d'enveloppes budgétaires. Le premier contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le premier contrat. Le deuxième contrat est octroyé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le deuxième contrat. Il est à noter que la firme ayant obtenu le premier contrat ne peut obtenir le deuxième contrat à moins de présenter une proposition

distincte avec du personnel différent du premier contrat; ce qu'aucun soumissionnaire n'a fait.

Les adjudicataires recommandés détiennent une attestation de l'AMF.

### Contrat # 1 : Adjudicataire SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
<b>SNC-Lavalin inc.</b>	<b>78,5</b>	<b>0.507</b>	<b>2 029 496,20 \$</b>	<b>507 374,05 \$</b>	<b>2 536 870,26 \$</b>
CIMA + S.E.N.C.	76,3	0,491	2 056 381,35 \$	514 095,34 \$	2 570 746,69 \$
Aecom Consultants inc.	72,7	0.471	2 084 341,76 \$	521 085,45 \$	2 605 427,21 \$
Les consultants S.M. inc.	77,5	0.432	2 361 724,47 \$	590 431,12 \$	2 952 155,59 \$
Stantec Expert Conseils Ltée	76,2	0.426	2 367 988,94 \$	591 997,24 \$	2 959 986,18 \$
Les services EXP inc.	76,0	0,388	2 600 506,85 \$	650 126,72 \$	3 250 633,56 \$
Beaudoin-Hurens inc.	68,8				
WSP Canada inc.	68,3				
Dernière estimation réalisée			2 299 917,79 \$	574 979,44 \$	2 874 897,23 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(338 026,97) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-11,8 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					(304 150,54\$) \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-10,6 %

Un écart de 11,8 % en faveur de la Ville pour le premier contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et les dernières estimations réalisées est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les six (6) firmes ayant obtenues la note passage, trois (3) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation, trois (3) d'entre elles ont proposé un montant plus élevé que l'estimation. La dernière estimation a été effectuée en considérant un taux de majoration inférieur au taux de majoration maximum prévu dans les documents de soumission.

### Contrat # 2 : Adjudicataire CIMA + S.E.N.C.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
<b>CIMA + S.E.N.C.</b>	<b>76,3</b>	<b>0.614</b>	<b>1 646 545,02 \$</b>	<b>411 636,25 \$</b>	<b>2 058 181,27 \$</b>
Aecom Consultants inc.	72,7	0,587	1 671 550,47 \$	417 884,17 \$	2 089 438,09 \$
Les consultants S.M. inc.	77,5	0,538	1 894 673,03 \$	473 668,26 \$	2 368 341,28 \$
Stantec Expert Conseils Ltée	76,2	0,525	1 922 691,05 \$	480 672,76 \$	2 403 363,82 \$
Les services EXP inc.	76,0	0,484	2 081 875,32 \$	520 468,83 \$	2 602 344,15 \$
Beaudoin-Hurens inc.	68,8				
WSP Canada inc.	68,3				
SNC-Lavalin inc.	Adjudicataire contrat no.1				
Dernière estimation réalisée			1 841 529,23 \$	460 382,3 \$	2 301 911,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(243 730,26) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					-10,6 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					(212 473,44) \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100					-9,2 %

Un écart de 10,6 % en faveur de la Ville pour le deuxième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et les dernières estimations réalisées est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les cinq (5) firmes conformes restantes, deux (2) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation et trois (3) ont proposé un montant plus élevé que l'estimation. La dernière estimation a été effectuée en considérant un taux de majoration inférieur au taux de majoration maximum prévu dans les documents de soumission.

### **Contrat # 3 Non-octroyé**

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
Aecom Consultants inc.*	72,7	0,779	1 260 221,66 \$	315 055,41 \$	1 575 277,07 \$
Les consultants S.M. inc.*	77,5	0,720	1 416 951,90 \$	354 237,98 \$	1 771 189,88 \$
Stantec Expert Conseils Ltée*	76,2	0,701	1 440 253,65 \$	360 063,42 \$	1 800 317,07 \$
Les services EXP inc.	76,0	0,645	1 561 584,70 \$	390 396,18 \$	1 951 980,88 \$
Beaudoin-Hurens inc.	68,8				
WSP Canada inc.	68,3				
SNC-Lavalin inc.	Adjudicataire contrat no.1				
CIMA + S.E.N.C.	Adjudicataire contrat no.2				
Dernière estimation réalisée			1 381 385,62 \$	345 346,40 \$	1 726 732,02 \$
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					225 248,86 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					13,0 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et la soumission conforme (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - la soumission conforme)					N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et la soumission conforme (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - la soumission conforme) / la soumission conforme) x 100					

\*Soumissionnaires déclarés non conformes en vertu de la clause 8.1 de la section III des clauses administratives particulières.

Tel que mentionné précédemment, le contrat # 3 n'a pas été octroyé puisque sur les quatre (4) soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage, les trois (3) premiers ont été déclarés non conformes en vertu de la clause 8.1 de la section III des clauses administratives particulières.

Voici le libellé de la clause 8.1 qui a amené le Service de l'approvisionnement à déclarer trois (3) soumissionnaires non conformes : « Le taux d'escompte doit être identique ou similaire, à plus ou moins 5 %, pour tous les postes d'ingénieurs (sénior, intermédiaire, junior), de techniciens (sénior, intermédiaire, junior) et pour le personnel auxiliaire, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Le taux d'escompte étant la division du taux horaire soumis par la firme (colonne B) par le taux maximum (colonne C). »

Cette décision de ne pas retenir le quatrième soumissionnaire jugé conforme a été motivée par le fait que celui-ci présentait des taux n'étant pas en faveur de la Ville (13 % supérieur à l'estimé de la Ville) dans un marché pour lequel des fournisseurs sont disponibles.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de conclure deux (2) entente-cadres pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de divers mandats dans le domaine des structures routières

et connexes. La valeur monétaire de l'ensemble des mandats confiés à l'intérieur de chacune des ententes-cadres sera limitée au montant maximum des offres des firmes, soit 2 536 870,26 \$ pour la première entente avec la firme SNC-Lavalin inc. et 2 058 181,27 \$ pour la seconde entente avec la firme CIMA+ S.E.N.C. Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 4 595 051,53 \$ sur une période de quatre (4) ans.

Ces deux (2) ententes seront disponibles pour l'ensemble des services corporatifs et des arrondissements. Le suivi du respect de la valeur monétaire des mandats qui seront confiés à l'intérieur de ces ententes-cadres s'effectuera par la Division gestion d'actifs de la Direction des transports. Les différents mandats confiés feront l'objet d'une autorisation de dépenses, laquelle se veut en conformité avec les lois, les règlements et, plus spécifiquement, le règlement RCE 02-004 portant sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Les crédits requis pour financer ces dépenses seront pris à même le budget de fonctionnement ou le budget d'immobilisation (agglo. ou corpo.) des unités administratives de la Ville qui utiliseront les services de ces deux fournisseurs.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces deux (2) ententes-cadres permettront à la Ville de poursuivre différentes activités qui contribuent à assurer une saine gestion de ses actifs routiers. En effet, elles offrent, aux services corporatifs comme aux arrondissements, la possibilité de se prévaloir de services professionnels externes pour la réalisation de différents livrables. Les mandats confiés à ces firmes sont indispensables pour assurer la pérennité des ouvrages d'art et offrir aux citoyens des déplacements sécuritaires en préservant la fonctionnalité des réseaux routiers, cyclables et piétons, et ce, sur l'ensemble du territoire montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où l'autorisation de conclure les deux (2) ententes-cadres serait reportée à une date ultérieure au 25 mai 2016, soit la date d'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Conséquemment, la Direction des transports se verrait dans l'obligation de recommencer son processus d'appel d'offres public et d'en couvrir les coûts qui y sont associés.

Une décision retardée ou encore défavorable aurait pour principales conséquences le report ou l'annulation de certaines activités planifiées dans le cadre du budget de fonctionnement 2016 et du PTI 2016-2018, occasionnant ainsi des retards dans l'avancement des divers projets en cours.

De plus, certaines situations problématiques observées sur le terrain lors d'inspections de routine ne pourront être corrigées dans un délai raisonnable. Comme une détérioration de structure trop avancée risque de compromettre la sécurité des usagers, des mesures correctives de plus grande envergure, donc plus coûteuses, devront être déployées afin de corriger lesdites problématiques. Ce genre d'intervention pourrait, ultimement, occasionner des fermetures de voies de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : Janvier 2016

Réalisation des projets : 2016 à 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic VACHON  
Ingénieur - Chef de groupe conception - Ponts et tunnels

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-03

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports

**Approuvé le :** 2015-12-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-12-22



**Dossier # : 1150115001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Gestion de Projets Benoît Lalonde inc. pour la mise en place du bureau de projets du Service de la gestion et de la planification immobilière pour une somme maximale de 121 413,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14721 - (7 soumissionnaires) / Autoriser une dépense de 145 696,32 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 145 696,32 \$, taxes incluses, pour la mise en place du bureau de projets, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Gestion de projets Benoît Lalonde inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 121 413,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14721 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-03 11:47

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150115001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Gestion de Projets Benoît Lalonde inc. pour la mise en place du bureau de projets du Service de la gestion et de la planification immobilière pour une somme maximale de 121 413,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14721 - (7 soumissionnaires) / Autoriser une dépense de 145 696,32 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (ci-après SGPI) est responsable de la gestion des terrains et des bâtiments qui appartiennent à la Ville. Afin de remplir sa mission, le SGPI gère un portefeuille de projets de plus de 240 M\$ en projets de rénovation et de construction (plus de 150 projets en cours) qui permet au parc immobilier de répondre aux différentes activités et services offerts au citoyen.

Au cours des derniers mois, la Ville a amorcé une restructuration de ses activités de gestion immobilière. Quatre nouvelles directions ont été créées au sein du nouveau service et une nouvelle structure de gestion est en cours de mise en place avec pour objectif d'améliorer la prestation des services, d'optimiser les activités de gestion et d'accroître la performance de la réalisation des projets. En ce sens, le SGPI veut mettre en place les éléments requis pour améliorer sa performance globale en gestion de projets. Une des stratégies préconisées est la mise en place d'un bureau de projets au sein de la direction *Planification, assurance qualité et service à la clientèle* ou sous la supervision directe du SGPI, qui aura pour mission d'améliorer la méthodologie de gestion du portefeuille de projets, de réviser la méthodologie de gestion de projets, d'optimiser la reddition de comptes et de former les chargés de projets. Ce bureau de projets sera composé de ressources internes de la Ville qui seront responsables de gérer de manière centralisée et coordonnée la gestion de projets.

Ce bureau de projets fait aussi suite à une analyse Kaizen des processus de transactions immobilières, de ceux de gestion de projets et de ceux de gestion immobilière.

Le présent dossier vise à s'adjoindre les services professionnels d'une firme spécialisée en gestion organisationnelle de projets et dans la mise en place de bureaux de projets. La firme choisie accompagnera le bureau de projet dans les étapes nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques internationales, basées sur le Project Management Institute (PMI), proposera les outils et processus requis à une saine gestion de portefeuille de projets et permettra le positionnement optimal du bureau de projets au sein du SGPI.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1122464003 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 3 500 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 12-12276 – avec 5 soumissionnaires / 3 conformes - Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le mandat de la firme est décrit sommairement ci-dessous :

- Faire un rapport d'analyse de la gestion de projets actuelle
- Revoir la méthodologie de gestion du portefeuille de projets (gabarits, plans, rapports, modèles, guides, etc.)
- Revoir la méthodologie de la gestion de projets dans un esprit d'amélioration continue
- Produire un guide méthodologique de projet pour uniformiser les pratiques
- Concevoir un plan d'action concret de mise en place du bureau de projets
- Évaluer les besoins en formation des différents acteurs en gestion de projets et en gestion de portefeuille de projets

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 11 037,60 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des services avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent l'acquisition des outils de gestion et les outils informatiques découlant de la révision de la méthodologie, la formation qui concerne ces outils et les frais technologiques afférents au STI.

Les honoraires seront payés selon le pourcentage d'avancement des travaux au bordereau détaillé de l'appel d'offres. Les montants au bordereau sont de type forfaitaire.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres public de services professionnels 15-14721 a été lancé le 2 septembre 2015 et la fermeture de l'appel d'offres était prévue initialement au 21 septembre. À la demande d'un soumissionnaire, la fermeture a été reportée au 28 septembre 2015 (addenda 2). Il y a eu 18 preneurs de cahier d'appel d'offres :

- CIM - Conseil en Immobilisation & Management Inc.
- CIMA+ s.e.n.c.
- Conseiller en Gestion et Informatique CGI inc.
- DECASULT inc.
- Fujitsu Canada
- Gestion de Projet Benoît Lalonde inc. (GPBL)
- GPH
- Les Services conseils ABna inc.
- M3P Services-Conseils
- Macogep inc.
- MHPM Gestion de projets inc.
- Okazy Conseils
- PwC Management Services L.P.
- Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
- SC Services de gestion KPMG
- SIRIUS, Services conseils
- Strategia Conseil inc.

- Ville de Montréal - Direction du greffe

Parmi ces firmes, 7 propositions ont été reçues :

- CIM - Conseil en Immobilisation & Management Inc.
- Conseiller en Gestion et Informatique CGI inc.
- Gestion de Projet Benoît Lalonde inc. (GPBL)
- Macogep inc.
- MHPM Gestion de projets inc.
- M3P Services-Conseils
- SIRIUS, Services conseils

De ces 7 propositions, 2 propositions n'ont pas obtenu la note de passage (Macogep inc et M3P Services-Conseils) et 1 proposition avait un bordereau de prix non conforme (MHPM Gestion de projets inc.). Ces 3 propositions ont donc été déclarées non conformes.

Il y a eu trois addenda pendant la période d'appel d'offres. Ces addenda n'avaient aucun impact sur l'estimation des coûts.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2015-09-09	Clarification des critères de sélection et leur pointage associé
2	2015-09-14	Report d'une semaine de la date de fermeture de l'appel d'offres, à la demande d'un fournisseur et clarification sur les outils technologiques à la disposition du SGPI
3	2015-09-21	Clarification sur les inclusions et exclusions du devis, sur la compréhension de certains éléments du bordereau et sur les ressources internes mises à la disposition de l'adjudicataire

L'estimation initiale pour l'ensemble du projet était de 66 000 \$ + contingences et taxes et celle-ci a été transmise au Service de l'approvisionnement. Cette estimation ne tenait pas en compte la banque d'heures optionnelle de services de contrôleurs de projets externes pour la réalisation du mandat, qui était incluse dans le bordereau de soumission (estimation de 10 000 \$ + taxes). L'estimation aurait dû tenir en compte cette banque d'heures pour laquelle les soumissionnaires devaient indiquer un prix. En ajoutant ce poste à l'estimation initiale, celle-ci devient 76 000 \$ + contingences et taxes (96 119,10 \$).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GPBL	81,5	10,83	121 413,60 \$		121 413,60 \$
SIRIUS	79,5	6,50	199 270,74 \$		199 270,74 \$
CIM	74,7	5,16	241 549,83 \$		241 549,83 \$
CGI	82,7	3,43	387 300,54 \$		387 300,54 \$
Dernière estimation réalisée			96 119,10 \$		96 119,10 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )	25 294,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100	26,31 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )	77 857,14 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100	64,12 %

L'écart relativement important entre l'estimation et le montant proposé par l'adjudicataire tient à deux éléments :

- L'écart entre l'estimation interne de l'item « Revoir la méthodologie de gestion du portefeuille de projets » et le coût évalué par l'adjudicataire (+ 10 800 \$)
- L'écart entre l'estimation interne de l'item « Faire un rapport d'analyse de la gestion de projets actuelle » et le coût évalué par l'adjudicataire (+ 9200 \$)

De plus, les coûts associés à ce type de projets sont difficiles à estimer. En effet, il n'y a jamais eu de projet de même nature (comparable) déjà réalisé à la Ville. De plus, chaque implantation de bureau de projet dans une organisation se distingue d'un contexte à l'autre et d'une organisation à l'autre.

La firme GPBL ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La firme GPBL n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de 121 413,60 \$ incluant les taxes et il devrait s'échelonner sur 1 an.

Le contrat prévoit également 20 % d'incidences, pour un montant total de 24 282,72 \$ (taxes incluses), en prévision de l'acquisition d'outils de gestion de projet ou de gestion de portefeuille, le cas échéant. Le coût relié à l'acquisition et à l'installation des logiciels était exclu de l'appel d'offres, puisque la détermination des outils à implanter fait partie du mandat.

La dépense totale maximale sera de 145 696,32 \$, incluant incidences et taxes. La dépense nette de taxes est de 133 040,16 \$.

	<b>Total</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
	<b>Montant</b>	<b>90%</b>	<b>10%</b>
Coût du projet (hors taxes)	96 000,00 \$	86 400,00 \$	9 600,00 \$
Contingences (10% du contrat)	9 600,00 \$	8 640,00 \$	960,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>105 600,00 \$</b>	<b>95 040,00 \$</b>	<b>10 560,00 \$</b>
TPS	5 280,00 \$	4 752,00 \$	528,00 \$
TVQ	10 533,60 \$	9 480,24 \$	1 053,36 \$

<b>Total du projet incluant contingences et taxes</b>	<b>121 413,60</b> \$	<b>109 272,24</b> \$	<b>12 141,36</b> \$
Incidences (20% du projet)	21 120,00 \$	19 008,00 \$	2 112,00 \$
TPS	1 056,00 \$	950,40 \$	105,60 \$
TVQ	2 106,72 \$	1 896,05 \$	210,67 \$
Total incidences incluant taxes	24 282,72 \$	21 854,45 \$	2 428,27 \$
<b>Total projet incluant incidences et taxes</b>	<b>145 696,32</b> \$	<b>131 126,69</b> \$	<b>14 569,63</b> \$
Ristourne:	12 656,16 \$	11 390,54 \$	1 265,62 \$
<b>Dépense nette:</b>	<b>133 040,16</b> \$	<b>119 736,14</b> \$	<b>13 304,02</b> \$

Les crédits nécessaires, une somme de 133 040,16 \$, sont prévus au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration du taux de réalisation des projets immobiliers. Amélioration de la productivité. Meilleure reddition de comptes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat comité exécutif décembre 2015  
Début du mandat janvier 2016  
Fin du mandat janvier 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sébastien CORBEIL  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Jean DE SERRES  
Chef de division

Le : 2015-11-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI  
**Tél :** 514 872-1049  
**Approuvé le :** 2015-12-01



**Dossier # : 1151608003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son Plan d'action sur le livre - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 226 800 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des Bibliothèques de Montréal.

Il est recommandé :

- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son Plan d'action sur le livre
- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 226 800 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des Bibliothèques de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-14 14:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151608003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son Plan d'action sur le livre - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 226 800 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des Bibliothèques de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec annonçait dans le budget 2015-2016 du gouvernement son Plan d'action sur le livre. Le Ministère a proposé ce Plan afin d'aider l'industrie du livre à relever, entre autres, les défis posés par l'évolution du numérique. Le Plan d'action sur le livre vise également à consolider les librairies agréées et à promouvoir le livre québécois. Parmi les douze (12) mesures qui sont proposées, la mesure 4 favorise l'accès au livre par un soutien accru aux bibliothèques publiques pour l'achat de livres numériques. Dans le cadre de cette mesure, un premier appel de projet a été lancé au mois de juin 2015 auquel les Bibliothèques de Montréal ont participé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

NA

**DESCRIPTION**

Les Bibliothèques de Montréal ont participé au premier appel de projet concernant l'Axe 1 (Favoriser l'accès au livre et mettre en valeur l'édition québécoise) - Mesure 4 (Accroître le soutien aux bibliothèques publiques pour l'achat de livres imprimés et numériques) du Plan d'action sur le livre. Elles ont soumis une demande pour laquelle elles ont obtenu un montant non récurrent de 226 800 \$.

**JUSTIFICATION**

Entre 2013 et 2014, le prêt de livres numériques a pratiquement doublé. Avec seulement 9 613 titres à la fin de 2014, l'utilisation reste marginale par rapport aux autres collections mais l'intérêt pour ce format est indéniable et le potentiel d'utilisation important. Les Bibliothèques de Montréal se sont fixées comme objectif pour 2020 d'atteindre 15 % du budget d'acquisition en achat de livres numériques. Cette subvention permettra aux Bibliothèques de Montréal d'accroître rapidement sa collection de livres numériques et son utilisation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service demande un budget additionnel de revenu et de dépenses de 226 800 \$. Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'achat de livres numériques.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) affirme que le livre est au cœur de notre culture. La culture a été reconnue comme l'une des composantes du développement durable (Agenda 21 de la culture).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'achat de livres numériques supplémentaires contribuera à bonifier l'offre des Bibliothèques de Montréal et accroître le prêt.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc JODOIN  
Chef de division planification développement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-16

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2016-01-06



**Dossier # : 1152551005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver le projet d'acte de modification d'une servitude existante et grevant une partie du lot 2 244 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lot situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin et au sud-ouest de l'avenue Lebrun. Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :  
d'approuver le projet d'acte de modification de servitude et tolérance d'empiètement ci-joint, préparé par M<sup>e</sup> France Brisebois, modifiant ainsi l'assiette de servitude d'installations utiles aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique apparaissant dans l'acte de vente dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 035 519 et établissant une tolérance d'empiètement sur la nouvelle assiette de la servitude grevant une partie du lot 2 244 000 du cadastre du Québec.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-17 15:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152551005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver le projet d'acte de modification d'une servitude existante et grevant une partie du lot 2 244 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lot situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin et au sud-ouest de l'avenue Lebrun. Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1988, lors de la vente des ruelles situées à l'arrière des bâtiments sis au 2720 à 2740, avenue Lebrun, au nord-ouest de l'avenue Pierre-De Coubertin, la Ville a créé des servitudes pour toutes installations utiles aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique. Une de ces transactions concernait la vente de deux parties des anciens lots 397-615 et 397-628 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux propriétaires du lot 397-616 du même cadastre avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 2720, avenue Lebrun. Tous ces anciens lots forment maintenant le lot rénové no 2 244 000 du cadastre du Québec. Cette servitude a été prise sur la totalité de la superficie des ruelles vendues, soit sur une largeur et de 4,57 m pour l'ancien lot 397-615 et 4,87 m pour l'ancien lot 397-628. Ces servitudes ont été créées selon la convention publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 035 519, en date du 16 juin 1988. (Ci-joint un croquis indiquant la concordance entre les anciens lots indiqués à l'acte et l'actuel lot rénové, l'acte # 4 035 519 et le plan M-159 Longue-Pointe)

En 2015, dans le cadre d'une transaction de vente de l'immeuble sis au 2720, avenue Lebrun, le notaire mandaté par les requérants a communiqué avec le Service de la gestion et de la planification immobilières (SPGI) afin d'évaluer la possibilité d'annuler ou de réduire la servitude. Cette demande nous a été transférée. Selon les plans que nous avons, il existait un réseau aérien de Bell Canada à l'arrière du lot 2 244 000 mais aussi un réseau souterrain entre l'avenue Lebrun et ce réseau aérien, sous l'ancienne ruelle portant le numéro 397-615 partie du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe. Nous avons alors fait appel à Info-excavation afin d'obtenir la localisation de ces réseaux. (Ci-joint le courriel contenant la demande de la notaire et le croquis de localisation fournit par Info-excavation via le rapport de localisation réalisé par Pro-Mark Télécon)

Nous avons alors fait une proposition de modification de servitude à Bell Canada qui a été acceptée. (Ci-joint le plan de Russel Peter de Pro-Mark Télécon avec les nouvelles servitudes proposées en date du 14-09-2015 et la lettre d'acceptation de Bell Canada en date du 8 octobre 2015)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution 88 02222 - 16 mai 1988 - Article 11.14 - Approuver le projet d'acte de vente d'une partie des lots 397-615 (ruelle) et 397-628 (ruelle) à Guy Potvin et Marcelle Letarte.

## **DESCRIPTION**

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Nicolas Bussières et Marie-Ève Bouchard-Angers modifient l'assiette de la servitude d'utilités publiques dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 035 519 en date du 16 juin 1988 et établissent une tolérance d'empiètement sur cette assiette modifiée. Le projet d'acte est joint à l'intervention du service des affaires juridiques.

## **JUSTIFICATION**

En 1988, lors de la vente de ruelles, des servitudes pour toutes installations utiles aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique étaient systématiquement créées sur toute la surface des lots de ruelles vendues et ce, qu'il y ait ou non de telles installations. Dans le présent cas, il y avait et il y a toujours des installations de télécommunication de Bell Canada en souterrain et en aérien dans la servitude. Aujourd'hui, avec la servitude créée en 1988, on retrouve 3 empiètements dans la servitude, soient une petite partie du mur du bâtiment, une partie de la piscine et la remise en vinyle. Afin d'éliminer les 2 premiers empiètements indiqués ci-devant et de tolérer le troisième, Bell Canada a accepté de réduire l'assiette de la servitude et de tolérer l'empiètement de la remise en vinyle. (Ci-joint le plan de Jean Girard, arpenteur géomètre en date du 5 mai 2015 pour le lot 2 244 000 sur lequel se trouvent les empiètements et lettre de Bell Canada en date du 3 décembre acceptant de tolérer l'empiètement de la remise)  
Il est à noter que la ville de Montréal et Hydro-Québec n'ont pas d'infrastructure sur ou sous ce lot.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun. Pour la présente modification, les frais d'études de la Ville de Montréal, le frais de notariat, l'inscription des documents au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal et les copies à remettre à la Ville sont tous aux frais des requérants.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact pour la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de la résolution du Comité exécutif, le notaire des requérants, Me France Brisebois, devra communiquer avec le *Service du greffe* de la Ville de Montréal pour obtenir les copies de la résolution et convenir d'un rendez-vous pour recevoir la signature du représentant dûment autorisé.

L'acte de modification d'une assiette de servitude et l'établissement d'une tolérance d'empiètement devront être publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription

foncière de Montréal par le notaire du demandeur et celui-ci en remettra trois copies certifiées au responsable du dossier.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie BLAIS  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-16

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-12-17



**Dossier # : 1156999011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxables, à l'Université Laval afin de participer à la deuxième phase de la chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussées (i3C) d'une durée de 5 ans / Approuver la convention de contribution financière à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxables, à l'Université Laval afin de participer à la phase II de la Chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussée (i3C) d'une durée de 5 ans;
2. d'approuver à cette fin la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre;
4. d'autoriser M. Benoit Champagne, directeur de la Direction des transports, à signer la convention de contribution financière.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-08 09:37

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156999011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxables, à l'Université Laval afin de participer à la deuxième phase de la chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussées (i3C) d'une durée de 5 ans / Approuver la convention de contribution financière à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports (DT) initie et réalise de nombreux partenariats avec les universités et les partenaires gouvernementaux concernant le développement des connaissances et le transfert d'expertise interne en matière de gestion d'actifs et de techniques de réfection de la voirie. De ce fait, lorsque l'Université Laval créait en 2007 la première chaire industrielle canadienne spécialisée dans le domaine des chaussées et que celle-ci sollicitait notre partenariat pour la phase I de celle-ci, nous participions volontiers et versions à l'Université Laval un soutien financier total de 100 000 \$, sur une période de cinq ans.

Visant à améliorer nos connaissances et à développer des outils techniques pour maximiser la performance des chaussées sollicitées par les charges lourdes et le climat, cette chaire regroupait plus d'une quinzaine de partenaires des secteurs public et privé — dont l'appui total se chiffrait à 2,5 M\$ — et plus d'une quinzaine de projets de recherche. À ce titre, monsieur France Bernard, conseiller technique expert à la Division de la gestion d'actifs œuvra sur plusieurs comités de suivi à titre de représentant de la Ville.

À la lumière des résultats de cette première phase de recherche, nous pouvons d'ors et déjà établir que celle-ci a permis de développer des outils qui, jusque-là, étaient inexistantes au sein de la Ville et qui nous serviront dans le cadre de nos travaux réguliers d'ingénierie suivants :

§ Le modèle de calcul permettant de qualifier la sensibilité à la déformation permanente en fonction des caractéristiques et de l'état des matériaux granulaires — cet outil devrait nous permettre de faire un choix plus rationnel des granulats entrant dans les fondations et les enrobés bitumineux des chaussées souples et de limiter l'incidence de l'orniérage prématuré de ces chaussées;

§ L'utilitaire de calcul pour la conception des renforcements de chaussées, en fonction de la teneur en granulats recyclés — une telle utilisation de matériaux recyclés dans le renforcement des chaussées devrait, à long terme, se traduire par de substantielles réductions de coût dans la reconstruction des nouvelles chaussées;

§ La méthode pour évaluer le bénéfice sur la durée de vie des chaussées souples associée à l'inclusion de couche drainante de type géosynthétique — ladite méthode servira à convaincre nos concepteurs de la nécessité de toujours évaluer la pertinence du drainage de nos chaussées; notion qui a souvent été négligée dans la plupart de nos conceptions passées;

§ Le modèle permettant de relier l'indice de confort au roulement - International Roughness Index (IRI) et la vitesse au niveau de charge dynamique induite par les véhicules lourds circulant sur chaussées détériorées — cet outil habilitera nos concepteurs à réaliser des analyses plus performantes conduisant à des chaussées plus durables; d'où une économie appréciable dans l'utilisation des matériaux.

Ces résultats étant très prometteurs, nous souhaitons donc poursuivre notre partenariat avec l'Université Laval pour la deuxième phase des travaux de recherche d'une durée de cinq ans (avril 2015 - mars 2020), et ce, aux mêmes conditions, à savoir pour une somme totale de 100 000 \$. De fait, l'Université Laval pouvait se prévaloir de l'option de renouvellement auprès du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et c'est dans ce contexte qu'elle nous a sollicités aux fins de poursuivre notre partenariat avec elle; ce que nous souhaitons.

Plus de détails sur la chaire i3C, sa phase II, ses produits et ses principaux équipements sont fournis en pièces jointes au présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG07 0256 – 21 juin 2007 – Participation à la Chaire industrielle de recherche sur l'interaction Charge lourde/Climat/Chaussée (i3c) du CRSNG, en collaboration avec l'Université Laval et participation financière pour un montant de 100 000 \$, réparti sur une période de 5 ans. (GDD 1064195006)

### **DESCRIPTION**

Les projets envisagés pour la deuxième phase de recherche offrent autant d'intérêt pour la Ville. Nous en présentons une brève description :

§ La base de données commune relativement à la performance de chaussées municipales des villes de Montréal et de Québec constituera une source de renseignements unique, comparable à celle de l'American Association of State Highway and Transportation Officials (AASHTO), laquelle dessert la communauté scientifique mondiale;

§ L'étude du mécanisme et du contrôle de la fissuration thermique nous conduira directement à des solutions pratiques d'amélioration de la performance de nos chaussées;

§ La détermination des propriétés mécaniques des sols et des matériaux de chaussées à l'aide du déflectomètre portable (LWD) permettra d'évaluer le potentiel d'une méthode de caractérisation des couches de chaussées et d'un procédé prometteur comme outil d'assurance qualité et de validation des paramètres de conception;;

§ L'étude de la conception des chaussées en régions froides — phénomène propre à notre climat et à nos variations saisonnières — devrait nous fournir un outil de tout premier ordre, validé et éprouvé;

§ L'étude de l'influence du soulèvement dû au gel sur la vie utile des chaussées permettra de tester les modèles théoriques à partir des chaussées de la base de données municipales et d'arriver à des prévisions plus justes et plus pertinentes.

En regard de ce qui précède, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports souhaite donc poursuivre son partenariat avec l'Université Laval et ainsi participer au soutien financier de la phase II de la Chaire de recherche industrielle du CRSNG sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussée (i3C), selon les mêmes paramètres de la phase I, c'est-à-dire pour une somme totale de 100 000 \$. Par ailleurs, la Division de la gestion d'actifs demande également aux instances concernées d'approuver la convention de contribution financière prévue à cet effet.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu des nombreux avantages réels qui y sont associés, tels que :

- L'amélioration des connaissances et le développement d'outils d'ingénierie à caractère pratique
- La formation de main d'œuvre hautement qualifiée
- Le développement de la capacité d'expertise et de recherche
- Les publications scientifiques (visibilité pour la Ville)
- La disponibilité d'une base de données de comportement sur plus de 40 chaussées échantillonnées dans les villes de Québec et Montréal
- Les collaborations nationales et internationales (Universités de Waterloo, Calgary, Saskatchewan, Illinois et d'Helsinki, École polytechnique fédérale de Lausanne)

Nous estimons que la Ville de Montréal a tout intérêt à poursuivre cette collaboration avec l'Université Laval, aux côtés des partenaires prestigieux comme le ministère des Transports du Québec, la ville de Québec, Transport Canada, les associations de transport, les fournisseurs de matériaux routiers et les firmes de génie du Québec. Ainsi, par le biais de cette chaire de recherche, la Ville peut continuer à travailler à assurer la pérennité et le maintien de son réseau routier, de façon à offrir aux usagers un service élevé en termes de sécurité et de confort; et cela, au meilleur coût.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 100 000 \$, à raison d'un premier versement de 40 000 \$ en 2016 (couvrant les deux premières années de la convention soit 2015 et 2016) et de versements annuels de 20 000\$, de 2017 à 2019, proviendront du budget de fonctionnement de la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports. Les imputations comptables se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les bénéfices retirés concernant le développement durable ne peuvent être chiffrés à ce stade-ci. Toutefois, les retombés de ce projet de recherche participent à améliorer nos pratiques, de sorte que nous pouvons bonifier nos interventions sur le réseau routier et ainsi réduire les impacts de celles-ci sur l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet de recherche contribuera, entre autres, à renforcer l'image et le prestige de la Ville de Montréal en tant qu'acteur soucieux d'améliorer les techniques et les matériaux

utilisés lors de ses interventions sur ses infrastructures; le tout, dans une optique d'amélioration continue aux fins d'offrir aux usagers un service optimal. À ce titre, les travaux de recherche feront l'objet de nombreuses publications scientifiques dans des revues avec comité de lecture, dans les milieux universitaires et dans des conférences avec arbitrage.

L'approbation de cette convention de contribution financière permettra à la Ville de Montréal de participer activement à l'amélioration des connaissances et au développement d'outils d'ingénierie applicables au milieu urbain et à son environnement spécifique.

Une décision défavorable priverait la Ville de Montréal des avancés technologiques réalisées dans le cadre de la chaire de recherche et réduirait sa capacité à assumer un rôle d'avant garde dans le domaine de l'ingénierie routière au Québec et au Canada.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2016 - approbation du projet de convention

Février 2016 : premier versement de 40 000 \$

Mars 2020 : fin de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean CARRIER  
Ingénieur chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

Le : 2015-09-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-01-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-01-08



**Dossier # : 1150525002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
2. d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-17 07:39

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150525002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a reçu une demande d'aide financière de la part du Gesù - Centre de créativité en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification du site de l'église du Gesù, au 1200, rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

L'immeuble est construit en 1864-1865 et sert de chapelle au collège Sainte-Marie, fondé par les Jésuites en 1848. Au sous-sol, la salle du Gesù est utilisée, à l'origine, pour les activités scolaires et socioculturelles des étudiants du collège. La mise en place d'un programme de création et de diffusion amène la création du Gesù - Centre de créativité en 1993. Le Gesù accueille chaque année plus de 300 activités culturelles allant de la musique au théâtre en passant par la danse, l'humour et le conte. Alors que le sous-sol est depuis longtemps l'hôte d'activités artistiques, à l'heure actuelle, l'église est peu utilisée, seulement quelques heures par semaine pour des offices religieux et des événements culturels.

Le bâtiment comprend trois parties : le Centre de créativité, l'église du Gesù et la résidence jésuite qui est adjacente à l'arrière. L'église, la résidence et les murs extérieurs de l'ensemble appartiennent à la Maison du Gesù, alors que l'espace intérieur du sous-sol comprenant l'amphithéâtre appartient au Gesù - Centre de créativité.

Alors que l'église du Gesù célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire, la Compagnie de Jésus du Canada français souhaite se retirer de l'œuvre et organiser la passation du patrimoine tout en assurant la pérennité de sa mission, vivante depuis 1865. Ainsi, le conseil d'administration du Gesù - Centre de créativité a été mandaté par la Compagnie de Jésus pour mettre sur pied un projet cohérent visant deux objectifs :

1. Assurer la pérennité physique et financière de l'ensemble architectural et patrimonial du Gesù.
2. Concevoir une occupation des lieux qui perpétuera l'esprit du Gesù.

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel MCC-Ville 2008-2011, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont établi les paramètres d'un programme d'aide financière à la requalification du patrimoine religieux (annexe B du protocole d'entente). Ce programme d'aide financière, qui prend la forme d'une décision administrative entre les deux instances, a pour objectif de soutenir le démarrage de projets de recyclage basés sur les valeurs patrimoniales d'un lieu et d'augmenter les chances de réussite d'un projet.

C'est ainsi que le Gesù - Centre de créativité a présenté une demande au *Programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux* pour la requalification de la nef de l'église à des fins de diffusion culturelle, de la résidence jésuite adjacente comme espace de bureau pour des organismes partenaires, et ce, en complémentarité avec les activités de l'amphithéâtre, de façon à former un tout cohérent. Le projet global, qui prend le nom de Nouveau Gesù, vise à créer un pôle de partenaires et organismes clés autour des axes culturels, artistiques, sociaux et spirituels au cœur du Quartier des spectacles. Certains partenaires seront des utilisateurs résidents et d'autres seront des utilisateurs non résidents.

Le présent sommaire vise à soutenir la réalisation d'études de faisabilité en accordant un soutien financier de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue de requalifier l'église du Gesù, immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal, et d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme à cette fin. Le texte de ce protocole comporte l'assumption par le Gesù - Centre de créativité de certaines obligations que doit assumer la Ville à l'égard du MCC dans le projet d'entente.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

CE15 0672 - 15 avril 2015 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016.

## **DESCRIPTION**

Dans la phase d'étude et de développement, le Gesù - Centre de créativité a décidé d'entreprendre les études de faisabilité suivantes avec l'appui de l'Entente MCC-Ville :

- Inventaire qualitatif des composantes patrimoniales et architecturales du bâtiment - 25 000 \$;
- Stratégie de conservation et de mise en valeur - 7 000 \$;
- Relevés architecturaux - 6 000 \$;
- Étude acoustique - 11 000 \$;
- Étude de structure - 8 000 \$;
- Étude d'électricité - 6 000 \$;
- Étude d'amiante - 5 000 \$;
- Étude d'identification des besoins de mise aux normes - 10 000 \$.

D'autres travaux réalisés dans la phase d'étude et de développement seront financés par le Gesù - Centre de créativité, la Compagnie de Jésus - province du Canada français et le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ces travaux concernent notamment la coordination de projet, la coordination des études techniques, l'étude de potentiel locatif, la mise à jour du carnet de santé de l'immeuble, l'étude de scénarios d'occupation de l'espace et le plan d'affaires. Ces contributions totalisent 82 060 \$.

La présente contribution financière de 78 000 \$ représente 49 % de l'ensemble du budget de la phase d'étude et de développement qui est de 160 060 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le 19 octobre 2012, l'église du Gesù a fait l'objet d'un classement comme immeuble patrimonial par le ministre de la Culture et des Communications. Auparavant, l'immeuble bénéficiait du statut de reconnaissance patrimoniale en vertu de la Loi sur les biens culturels qui lui avait été décrété le 14 novembre 1975. Le classement concerne toutes les parties de l'édifice situé et désigné comme le lot 1 340 636 du cadastre du Québec : l'église, le presbytère et le sous-sol (incluant l'amphithéâtre). L'intérieur et l'extérieur sont classés, l'orgue de chœur et l'orgue de tribune ainsi que tout ce qui est fixé à l'intérieur.

La demande d'aide financière respecte les conditions du *Programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux* :

- La demande concerne un ensemble conventuel protégé par la Loi sur le patrimoine culturel, situé dans l'agglomération de Montréal et en voie d'être fermé.
- La demande est déposée par une personne morale à but non lucratif œuvrant dans le domaine socioculturel, mandaté par la communauté religieuse pour développer un projet de requalification.
- Le projet vise la mise en valeur et la pérennité d'un patrimoine important. Il se veut structurant pour la communauté locale en requalifiant un espace urbain et il vise une vocation publique et éducative.
- Les études de faisabilité à réaliser sont directement liées à la connaissance historique du site et à ses caractéristiques.
- La contribution financière demandée n'excède pas 50 % des dépenses totales de la phase d'étude et de développement, et le total de l'aide financière accordée ne dépasse pas 150 000 \$ pour un même projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montage financier de cette phase d'étude et de développement va comme suit :

Contribution du Gesù - Centre de créativité et d'autres partenaires : 82 060 \$

Présente contribution financière : 78 000 \$ (Recommandation de crédit 15-01.03.03.00-0050 : 29 640,00 \$ MCC, 48 360,00 \$ Ville de Montréal)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Les crédits requis proviendront du budget de fonctionnement du SMVT.

La contribution financière sera remise à l'organisme en 5 versements, selon les modalités indiquées dans le protocole d'entente (article 4.4).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La requalification de l'église du Gesù s'inscrit dans les principes de développement durable. En effet, la protection du patrimoine est identifiée comme moyen privilégié pour améliorer la qualité de vie. Il en est de même pour le projet culturel envisagé pour le site qui, en contribuant au dynamisme culturel du Quartier des spectacles, vise le même objectif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du présent dossier permettra le démarrage des études de faisabilité. La réalisation des études est un élément essentiel menant à la définition d'un projet de requalification, à son montage financier et à sa réalisation. Les sources de financement possibles pour le démarrage d'un projet étant limitées, la participation de la Ville à cette étape s'avère donc stratégique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du projet, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif du 13 janvier 2016  
Conseil municipal du 25 janvier 2016  
Conseil d'agglomération du 28 janvier 2016

Un calendrier des travaux sera déposé lors de la rencontre de démarrage du comité de suivi.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Thomas

FONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Marie DUFOUR  
Architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-02

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-12-17



**Dossier # : 1156352008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-11 12:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156352008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBÎM) est un organisme à but non lucratif créé en 1999. Reconnu « Table de concertation agroalimentaire du Québec » par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le CIBÎM compte 75 membres actifs, dont plusieurs partenaires institutionnels. Le CIBÎM a pour objectif d'appuyer et de faire connaître l'industrie bioalimentaire de Montréal. Instigateur et coordonnateur du Réseau bioalimentaire de Montréal (le Réseau) depuis 2013, le CIBÎM est aussi très impliqué dans les diverses initiatives alimentaires à Montréal. Le Réseau a comme objectif d'unir les forces d'organismes de développement économique pour mieux collaborer, innover, soutenir, former et accompagner les entreprises du secteur bioalimentaire, particulièrement les transformateurs.

Un soutien financier de 25 000 \$ a été demandé par le CIBÎM afin de réaliser une étude sur les entreprises de transformation bioalimentaire ainsi qu'un répertoire des transformateurs à forfait, c'est-à-dire susceptibles d'agir comme sous-traitants pour d'autres entreprises. Plus précisément, cette étude serait effectuée grâce à un sondage administré à près d'une centaine d'entreprises de transformation bioalimentaire de l'île de Montréal.

Le tableau qui suit présente l'appui reçu par le CIBÎM depuis 2012.

<b>Année</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant (\$)</b>
2012	Réalisation d'une étude de marché du Réseau bioalimentaire de Montréal	10 000
2013	Mise sur pied du Réseau bioalimentaire	45 000
2014	Déploiement du Réseau bioalimentaire	50 000

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1129 – 30 juillet 2014 : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 50 000 \$ au CIBÎM pour la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal  
 CE13 1081 – 31 juillet 2013 : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 45 000 \$ au CIBÎM pour la mise en place et la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal.

CE12 1430 – 29 août 2012 : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ au CIBÎM, à même le budget de fonctionnement, afin de préparer un plan d'action dans le cadre d'une démarche de mise en place du Réseau bioalimentaire de Montréal.

CE02 1120 – 3 juillet 2002 : Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ au CIBÎM afin de soutenir ses activités.

## **DESCRIPTION**

Le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CIBÎM prévoit une contribution financière de 25 000 \$ pour la période de janvier à juillet 2016 et ses modalités d'attribution. La contribution servira à la réalisation d'une étude sur les entreprises de transformation bioalimentaire et la réalisation d'un répertoire d'un transformateurs à forfait. Les retombées de cette étude seraient :

- un portrait des entreprises de transformation bioalimentaire de l'île de Montréal (besoins, projets, risques, etc.)
- un partage de l'information permettant de planifier les interventions des partenaires;
- un répertoire des transformateurs à forfait.

Quant au répertoire des transformateurs, il viendra identifier des sous-traitants potentiels sur le territoire de Montréal.

Les coûts prévus du projet sont de 45 500 \$. Leur financement se répartit entre les partenaires suivants:

MAPAQ : 17 500 \$

Ville de Montréal : 25 000 \$

Privé : 3 000 \$

La contribution de la Ville représenterait 55 % du coût total du projet.

Le budget global du CIBÎM pour l'année en cours est de 278 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

L'impact économique de l'industrie bioalimentaire dans l'agglomération de Montréal est imposant. Il s'agit de la plus forte concentration d'entreprises de ce type au Québec avec 500 établissements qui représentent 24 % du nombre d'entreprises de l'industrie dans la province, 41 % du PIB et 30 % de l'emploi du secteur.

Malgré l'importance de cette industrie sur son territoire, la métropole ne bénéficie d'aucun Programme ACCORD / grappe, contrairement à plusieurs régions administratives voisines qui profitent ainsi de ressources et de financement pour le secteur. De plus, il est actuellement difficile d'identifier les projets d'expansion et de fermeture des entreprises et ainsi d'agir proactivement auprès d'elles.

L'information collectée par le CIBÎM, grâce à l'étude proposée, serait partagée avec la Ville et ses partenaires. Elle permettrait de dresser un portrait de l'industrie et d'instaurer des moyens de mieux l'accompagner en identifiant les projets d'expansion ou les risques de fermeture, afin d'agir rapidement auprès des entreprises, le cas échéant. Quant au répertoire des transformateurs à forfait, également partagé avec la Ville, le MAPAQ et les autres partenaires, il supporterait l'industrie par l'identification des entreprises de transformation alimentaire qui disposent d'une capacité de production leur permettant d'agir comme sous-traitant.

Le projet d'étude et le répertoire répondent aux objectifs de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville ainsi qu'à ceux du Plan de l'Est, grâce à une prestation de services orientée « clients » et par l'innovation et les partenariats suscités qui favoriseraient le développement de l'industrie, notamment dans l'Est de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 25 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet d'étude et le répertoire rejoignent plusieurs objectifs inscrits du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Ils permettront notamment de favoriser une croissance économique durable en faisant la promotion de l'économie locale et en favorisant son développement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'étude permettra de mieux connaître l'industrie bioalimentaire montréalaise et de mieux cibler les mesures de soutien requises.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité offerte répondra aux obligations en la matière incluses et convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Remise à la Ville de l'étude et du répertoire réalisé : au plus tard le 31 juillet 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-12-15



**Dossier # : 1157044003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour une subvention de \$1,5 millions pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017. Par conséquent, autoriser un virement budgétaire non-récurrent de \$1,5 millions pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration.

Il est recommandé:

1. De verser une subvention de 1 500 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, afin d'organiser le congrès de l'association Metropolis en 2017.
2. D'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 établissant les modalités et les conditions de versement de cette subvention.
3. D'imputer ces montants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-14 13:00

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1157044003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour une subvention de \$1,5 millions pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017. Par conséquent, autoriser un virement budgétaire non-récurrent de \$1,5 millions pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la rencontre annuelle de Metropolis qui s'est tenue à Buenos Aires en Argentine au mois de mai dernier, Montréal a posé sa candidature pour accueillir le prochain congrès de l'association qui aura lieu en 2017. Le conseil d'administration a adopté favorablement et à l'unanimité la candidature de Montréal.

Soulignons qu'au mois de décembre 2015, le Maire de Montréal, M. Denis Coderre, a été désigné Président de l'association Metropolis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1541 (12 août 2015) Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, afin d'aider les représentants bénévoles du milieu pour la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'organiser le congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

CE15 0820 (29 avril 2015) Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 € (17 579,55\$ CDN).

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653\$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014, incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE12 0886 (6 juin 2012) - Autoriser le paiement de 12 800 € (17 000 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2012, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU);

CE11 0247 (2 mars 2011) - Autoriser le paiement de 12 546 € (17 000 \$CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2011, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et

gouvernements locaux unis (CGLU).

CE10 0534 (14 avril 2010) d'autoriser le paiement de 12 546 € (17 850 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à Métropolis et à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE09 1272 (29 juillet 2009) d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 12 546 € (20 000 \$ CAN), pour l'année 2009, à l'organisme l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation versée à l'organisme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

## **DESCRIPTION**

### *L'association Metropolis et le congrès*

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble 140 villes membres du monde entier. Fondée il y a 30 ans en 1985 par 14 villes dont Montréal, elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.

Metropolis a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financière, la présence internationale et le débat. Un centre de formation, le Metropolis International Training Institute (MITI), basé à Séoul, offre des activités de formation en développement urbain aux villes membres.

Au mois de décembre 2015, le Maire de Montréal, M. Denis Coderre, a été désigné Président de l'association Metropolis. Le secrétariat de l'association est situé à Barcelone.

La gouvernance de Metropolis est assumée par un conseil d'administration incluant le président; 6 co-présidents, Barcelone, Johannesburg, Guangzhou, Berlin, l'État de São Paulo et Île-de-France (à désigner); cinq vice-présidents régionaux, soit Abidjan, Mexico D.F., Mashhad, Santiago de Chile, Seoul; deux trésoriers (Bruxelles et Victoria) et 14 autres villes membres. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par année et une assemblée générale est organisée tous les trois ans lors du congrès.

Le congrès de Metropolis a lieu une fois tous les trois ans. Les congrès mondiaux constituent l'occasion aux villes membres de promouvoir les déclarations et messages politiques importants de la communauté des maires du monde entier ; de présenter les bonnes pratiques mises en œuvre dans les villes membres de Metropolis et reconnaître les meilleures pratiques urbaines à l'échelle mondiale grâce aux Prix triennaux de Metropolis; d'enrichir le débat entre les différents acteurs et échelons de la gestion urbaine.

Les congrès des dernières années ont permis d'attirer entre 800 et 1800 participants :

- Hyderabad 2014 : 1800 participants
- Porto Alegre 2011 : 1000 participants
- Sydney 2008 : 1200 participants
- Berlin 2005 : 838 participants

Afin d'organiser le congrès Metropolis 2017 une organisation à but non lucratif (OBNL) a été créée.

Suite à la création de l'OBNL Congrès Metropolis 2017 la Ville de Montréal désire lui verser une subvention et signer une convention de contribution financière à cette fin. L'OBNL organisera le Congrès de Metropolis, qui contribuera au rayonnement international de la

métropole, ainsi qu'à l'échange des meilleures pratiques en matière de gestion urbaine entre les villes participantes. Cette subvention est évaluée à un montant maximal de \$1,5 millions.

Soulignons que le 22 décembre dernier le Registraire des entreprises du Québec a émis les lettres patentes constituant la personne morale "OBNL Congrès Metropolis 2017".

## **JUSTIFICATION**

Au mois de mai dernier, suite à un vote unanime du conseil d'administration de Metropolis, Montréal a été désignée ville hôte du congrès de l'association qui se déroulera en 2017. Le thème proposé du congrès est *Villes globales, pluralistes et inclusives*.

L'élection du Maire de Montréal à la présidence de Metropolis, confère la volonté de la Ville de Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole internationale. Notons également que le Maire de Montréal représentait l'association lors de la COP21 à Paris sur le dossier des changements climatiques. Cette orientation politique internationale vise à :

- positionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;
- développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine;
- jouer un rôle de leader mondial dans le cadre des grands forums internationaux qui concernent directement les villes, tels que COP21 et Habitat III;
- favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole et l'attraction d'investissements étrangers par des rencontres avec de représentants politiques et des milieux des affaires d'intérêts.

L'accueil du congrès de Metropolis en 2017, cadre avec ces orientations en matière de politique internationale de la Ville de Montréal.

L'organisation du congrès de Metropolis servira de vitrine aux festivités du 375<sup>e</sup> et permettra aux participants, notamment des maires de grandes villes, de connaître davantage les attraits de notre métropole. La venue des délégués sera également bénéfique pour l'économie montréalaise, dont le secteur hôtelier, commercial et touristique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés à l'organisation du congrès de Metropolis sont évalués à \$3,2 millions. Le présent sommaire vise à verser la somme de \$1,5 millions à l'OBNL Congrès Metropolis 2017 à titre de subvention. Les obligations de l'OBNL sont inscrites dans la convention de contribution financière.

Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal pour l'année 2016 puisque les crédits nécessaires pour le financement de cette dépense proviendront des dépenses contingentes imprévues d'administration.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

## **Revenus**

Dans le cadre de l'organisation du congrès, des revenus de \$3,2 millions sont estimés, incluant la subvention versée par la Ville de Montréal faisant l'objet du présent sommaire décisionnel. Tel que stipulé à l'article 5.5 de la Convention de contribution financière, "l'Organisme doit remettre à la VILLE toute somme versée par la VILLE et non utilisée à la fin de la présente convention".

Les postes budgétaires des revenus se déploient comme suit :

- Inscriptions
- Ventes (expositions, commandites, publicités)
- Autres revenus (subventions, redevances des hôtels, autres ristournes ou redevances, intérêts)

### Dépenses

Des dépenses de 3,2 millions de dollars sont estimées. Les postes budgétaires des dépenses se déploient comme suit :

- Administration
- Promotion
- Opérations et logistique
- Fonctions alimentaires et activités sociales
- Programmation
- Événements spéciaux
- Programmes satellites
- Services aux participants
- Gestion éco-responsable
- Divers (franchise Metropolis, imprévus, taxes)

<b>Engagement de gestion no: CC57044003</b>						
<b>Provenance Chapitre Corporatif</b>						
<b>100 % local</b>						<b>2016</b>
2101.0010000.200003.01819.66501.000000.0000.000000.000000.000000.000000						1 500 000
Dépenses contingentes imprévus d'administration						
<b>Imputation - Direction Général</b>						
<b>100% local</b>						<b>2016</b>
2101.0010000.xxxxxx.01101.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000						1 500 000
Bureau des relations internationales						
Contribution à d'autres organismes						
Autres organismes						

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Seynabou Amy KA, Direction générale

Lecture :

Seynabou Amy KA, 21 décembre 2015

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LANGELIER  
Conseiller en relations internationales

#### **ENDOSSÉ PAR**

Henri-Paul NORMANDIN  
Directeur

Le : 2015-12-18



**Dossier # : 1160191001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 7 200 \$ à CAA-Québec afin de soutenir l'essai de véhicules électriques lors de l'édition 2016 du Salon International de l'auto de Montréal, dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 7 200 \$ à CAA-Québec pour supporter les essais routiers de véhicules électriques se déroulant durant l'édition 2016 du Salon International de l'auto de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-11 12:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1160191001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 7 200 \$ à CAA-Québec afin de soutenir l'essai de véhicules électriques lors de l'édition 2016 du Salon International de l'auto de Montréal, dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Salon International de l'auto de Montréal (SIAM) 2016, CAA-Québec, aussi connu sous le nom de Automobile et Touring club du Québec, offrira aux visiteurs la possibilité de faire un essai routier d'une variété de véhicules électriques. À cet égard, CAA-Québec devra pouvoir stationner sur rue, durant les heures d'ouverture du salon, les véhicules disponibles pour les essais.

L'arrondissement Ville-Marie a accordé à CAA-Québec un permis d'occupation temporaire du domaine public pour lui permettre de stationner les véhicules, sur l'avenue Viger, entre la rue Jeanne-Mance et la place Jean-Paul Riopelle. Il s'agit d'un emplacement où l'on retrouve un total de 13 espaces de stationnement tarifés. Outre les frais d'occupation du domaine public, le coût du permis inclut la perte de revenus associée à l'occupation des espaces tarifés, pour un total de 7 200 \$.

CAA-Québec, une personne morale sans but lucratif, a transmis à la Ville une demande de contribution financière afin de rembourser les frais liés au stationnement sur rue des véhicules électriques offerts en essai dans le cadre du SIAM 2016. La demande est en pièce jointe.

La tenue d'essais routiers de véhicules électriques en marge du SIAM a eu lieu en 2013 et 2014. Bien que CAA-Québec était impliqué dans l'organisation des essais, le SIAM en était alors le promoteur. Une décision tardive quant à la tenue des essais implique que CAA-Québec en est, en 2016, le promoteur. Cet organisme n'a jamais reçu de contribution financière de la Ville.

Le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière de 7 200 \$ à CAA-Québec afin de rembourser les frais de permis qu'il doit assumer pour permettre la tenue des essais routiers.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Il n'existe pas de décision antérieure en lien avec le présent dossier.

### **DESCRIPTION**

Les essais routiers organisés par CAA-Québec font partie de la panoplie d'efforts de promotion des véhicules électriques. Ils permettent aux visiteurs du SIAM de tester, dans les rues de Montréal, de nombreux modèles disponibles sur le marché et ainsi de leur donner accès à de l'information la plus neutre possible. Ils permettent également aux essayeurs de découvrir les dernières technologies disponibles dans le domaine et de comprendre les avantages et inconvénients associés aux véhicules électriques.

Une entente de contribution financière vient établir les modalités de versement de la contribution demandée. Essentiellement, en contrepartie d'une contribution de 7 200 \$, la Ville sera associée aux aspects de communication en lien avec les essais routiers.

### **JUSTIFICATION**

Les essais routiers organisés par CAA-Québec dans le cadre du SIAM sont un événement grand public visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de véhicules électriques. Ils sont cohérents avec la position de la Ville qui est clairement favorable à l'électrification des transports sur le territoire de l'agglomération. À cet égard, rappelons que l'Administration municipale :

- a procédé à l'installation de dizaine de bornes de recharge hors rue;
- a entrepris l'installation de nombreuses bornes de recharge sur le domaine public;
- procède actuellement à l'analyse des propositions reçues dans le cadre d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de véhicules en libre-service (VLS) électriques;
- propose, dans la version préliminaire de la Politique de stationnement qui sera sous peu soumise à la consultation publique, certaines mesures prioritaires visant à faciliter et favoriser l'utilisation de véhicules électriques;
- cible, dans le Plan d'action 2015-2017 en développement économique, le développement de nouveaux bassins d'industries autour de projets structurants pour la Ville, dont le développement d'une filière d'électrification des transports à partir de l'électrification progressive des véhicules de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 7 200 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Encourager l'électrification des transports répond aux objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* ainsi qu'au *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* .

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Contribution aux efforts de promotion des véhicules électriques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration de CAA-Québec.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Essais routiers dans le cadre du SIAM : du 15 au 24 janvier 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire  
Luc COUILLARD, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie BERTRAND  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2016-01-07



**Dossier # : 1150230006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Patrick Coutu (CM 15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec Inc. pour l'ensemble de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et de l'installation de l'œuvre qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au CESH. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :  
d'approuver le projet de convention de cession du contrat de Patrick Coutu (CM 15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec Inc. pour l'ensemble de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au CESH.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-11 17:45

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150230006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Patrick Coutu (CM 15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec Inc. pour l'ensemble de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et de l'installation de l'œuvre qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au CESH. Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La construction du Stade de soccer de Montréal au CESH est assujettie à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec. Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) a tenu un concours sur invitation, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), dans le but de doter cet équipement d'une oeuvre d'art conçue pour ce lieu. Aux termes du concours, le jury a recommandé la proposition de Patrick Coutu intitulée *Géologique* . Un contrat de services artistiques a été octroyé à l'artiste par le conseil municipal le 23 mars 2015.

L'artiste s'est récemment incorporé et c'est dans ce contexte qu'il est proposé d'autoriser la cession du contrat de l'artiste à 9331-9168 Québec Inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0325 - 23 mars 2015 - Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Patrick Coutu, pour la fabrication et l'installation d'une œuvre d'art intitulée « Géologique » au Stade de soccer de Montréal au CESH, pour une somme maximale de 284 563,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1034 - 25 juin 2014 - Autoriser le Service de la culture, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports, à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession en faveur de 9331-9168 Québec Inc. du contrat de services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au CESM.

## **JUSTIFICATION**

Le Service des affaires juridiques a approuvé une convention de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à 9331-9168 Québec Inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal pour l'ensemble du contrat de Patrick Coutu, et ce, aux mêmes termes et conditions. La nouvelle entité poursuivra le travail déjà amorcé par l'artiste et est constituée de la même équipe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en particulier avec l'orientation no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2016 Installation et inauguration de l'oeuvre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nicole BASTIEN, Service des communications  
Michèle LAFOND, Service de la diversité sociale et des sports  
Rémy-Paul LAPORTE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Michèle LAFOND, 23 novembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurent VERNET  
Commissaire - Art public

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-12

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2016-01-06



**Dossier # : 1150522002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	sectoriel - Aménagement du territoire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat-cadre d'une durée de 84 mois à Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill - Dépense maximale de 1 596 004,25 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14834 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à **Rock of Ages inc**, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 84 mois, le contrat pour le préachat et la fourniture de pavés de granit requis pour le réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Berri et McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 387 829,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-14834;
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-17 16:28

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150522002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	sectoriel - Aménagement du territoire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat-cadre d'une durée de 84 mois à Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill - Dépense maximale de 1 596 004,25 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14834 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Saint-Paul constitue la plus ancienne rue commerciale de Montréal. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice en utilisant le chemin qui bordait la lisière nord de la commune. Aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal). Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980 et les revêtements de surface étant très détériorés, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Le projet retenu privilégie les déplacements à pied dans le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons. L'utilisation de pavés de granit neufs pour la chaussée de la

rue Saint-Paul est prescrite. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- phase 1 : section située entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier incluant certaines rues à proximité et le parvis du Marché Bonsecours;
- phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice;
- phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

Ce projet significatif pour le Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de *l'Entente sur le développement culturel de Montréal*.

Le budget du projet est estimé à 35M\$. La phase 1, financée dans l'Entente 2012-2015, est évaluée à 16,5M\$, dont 3M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications.

Afin de garantir l'uniformité esthétique des pavés de granit pour l'ensemble du projet, la Ville désire signer un contrat-cadre pour la fourniture des pavés de granit requis pour réaménager les 3 phases du projet. Les pavés seront commandés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

CG15 0285, 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322601 (2 soumissions)

CE15 0161, 4 février 2015 (dossier 1146706002) - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul dans l'arrondissement Ville-Marie

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi du contrat pour la fourniture de pavés de granit pour le projet de la rue Saint-Paul. Ceux-ci seront nécessaires pour l'aménagement de la chaussée de la rue

Saint-Paul de la rue Berri à la rue McGill, tel qu'illustré dans le plan des phases de mise en oeuvre qui se trouve en pièce jointe. Le tableau ci-dessous détaille les différents lots de travaux visés par le présent dossier.

L'adjudicataire du contrat devra fournir la quantité de pavés de granit, par lots, selon la qualité prescrite et le calendrier prévu aux documents d'appel d'offres. La Ville paiera l'adjudicataire du contrat à chaque livraison jugée conforme.

La Ville n'est pas tenue de commander la totalité des pavés requis pour l'ensemble du projet et peut mettre fin au contrat en tout temps.

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier à la rue Berri</li> </ul>	Avril 2016	Novembre 2018 - <b>Pause en 2017</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier la rue Saint-Sulpice</li> </ul>	à confirmer	à confirmer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 3: Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Saint-Sulpice à la rue McGill</li> </ul>	à confirmer	novembre 2022

## JUSTIFICATION

Les pavés de granit sont nécessaires à l'aménagement de la chaussée de la rue Saint-Paul selon les plans et devis. Le contrat-cadre permet de réserver la matière première pour l'ensemble du projet, une durée de temps estimée à 84 mois, et d'assurer l'homogénéité (couleur et caractéristiques physiques) du produit. Cependant, la production des pavés se fera par lots, au fur et à mesure de l'avancement du projet. Cela permet d'éviter d'avoir à entreposer l'ensemble des pavés requis pour les 3 trois phases du projet, sans toutefois compromettre la qualité et l'homogénéité du produit. Il faut aussi mentionner qu'avec la méthode d'approvisionnement retenue, la Ville a obtenu un très bon prix du plus bas soumissionnaire dont les pavés ont à certains égards excédé les exigences demandées.

### Processus d'appel d'offres

En vue de l'acquisition des pavés de granit requis, un appel d'offres public (numéro 15-14834) a été mené du 11 au 30 novembre 2015. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a duré 20 jours de calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions a été fixé à 180 jours de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 28 mai 2016.

L'appel d'offres 15-14834 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), qui a également produit le devis technique inclus dans les documents d'appel d'offres.

Le devis technique et le bordereau de soumission ont été rédigés avec la collaboration du Laboratoire de la Ville de Montréal.

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres. La majorité des questions posées portaient sur les spécifications et le gabarit des pavés recherchés. Un soumissionnaire potentiel a demandé le report du dépôt des soumissions qui a été refusé afin de nous permettre de respecter notre échéancier et d'octroyer le contrat le 28 janvier

2016.

Les coûts, les frais et toutes les taxes pour la fourniture des pavés de granit ne peuvent excéder le montant total soumis dans le cadre du présent appel d'offres. La Ville ne garantit par ailleurs aucun montant minimum pour l'acquisition des pavés.

La conformité des pavés de granit aux exigences inscrites au devis technique (polychromie, qualités physiques et mécaniques, dimensions) sera jugée par les experts du Laboratoire de la Ville de Montréal. Des essais et des tests seront réalisés à partir d'échantillons issus de la production spécifiquement destinée au projet.

Appel d'offres public no : 15-14834

Titre : Préachat - Pavés de granit - Projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - 84 mois

Date de lancement : 11 novembre 2015

Date d'ouverture : 30 novembre 2015

Preneurs du cahier des charges (3)

Soumissionnaires (2) :

- Rock of Ages Canada inc.
- Granicor inc.

% de réponse: 66,66%

% de rejet: 0

Note: Malgré que l'autorisation de l'autorité des marchés n'est actuellement pas requise dans le cadre de cet appel d'offres, un preneur du cahier des charges a transmis un avis de désistement compte tenu qu'il ne détient pas cette autorisation.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #15-14834:

#### **RÉSULTATS DE SOUMISSION** (taxes incluses)

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES (15%)</b>	<b>TOTAL</b>
1 Rock of Ages Canada inc.	1 387 829,78 \$	208 174,47 \$	1 596 004,25 \$
2 Granicor inc.	3 451 823,44 \$	517 773,52 \$	3 969 596,96 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 012 062,50 \$	301 809,37 \$	<b>2 313 871,87 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>2 373 592,71 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>148,7 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>- 717 867,60 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-31,03 %</b>

L'écart entre les deux soumissions déposées peut être justifié par le fait qu'il s'agit d'un marché restreint. Il n'existe que quelques fournisseurs pouvant répondre à un appel d'offres pour la fourniture de pavés de granit. Chaque fournisseur s'approvisionne dans des carrières spécifiques. Le coût de l'extraction du granit peut varier d'une carrière à l'autre en

fonction de la distance, du matériel d'extraction déjà sur place et de l'accessibilité. Le plus bas soumissionnaire, Rock of Ages Canada inc., est un nouveau joueur. Il est plus agressif afin de se tailler une part du marché. La Ville s'est cependant assurée de la qualité du matériau en demandant à chaque soumissionnaire de déposer des pavés modèles qui ont été analysés par la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures. Les pavés ont répondu à nos critères de conformité quant aux aspects chromatiques, aux qualités physiques et mécaniques, ainsi qu'aux dimensions demandés.

Le montant de la plus basse soumission reçue représente 68,97 % du montant de la dernière estimation. La dernière estimation est basée sur les coûts observés pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre de projets similaires.

Notons toutefois que les projets comparables qui ont servi à l'élaboration de cette estimation procédaient plutôt à des appels d'offres publics pour la réalisation de travaux, la fourniture des pavés de granit requis étant incluse dans ceux-ci. Dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'un préachat, la Ville tient un appel d'offres public uniquement dédié à l'acquisition de pavés de granit.

Adjudicataire recommandé :

*Rock of ages inc.*

Montant de l'offre :

1 207 070,91 \$ + TPS (5 %) 60 353,55 \$ + TVQ (9,975 %) 120 405,32 \$ = 1 387 829,78 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale prévue, pour la durée totale du contrat est de 1 596 004,25 \$, incluant les taxes et les contingences (15%). Montant du contrat: 1387 829,78 \$. Contingences (15%): 208 174,47\$. Cette dépense sera assumée comme suit.

Un montant maximal de 1 457 364,61 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 15-069 du règlement – «Travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 480 930,32 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 et un montant de 976 434,29 \$ net de ristournes est prévu pour 2018.

La dépense de 1 596 004,25 \$ (montant toutes taxes incluses) est subventionnée à 30% dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, par les recommandations de crédit # 11-1.2.2.1-058 et 078, 13-1.1.5.3-226 et 14-1.1.5.3-227, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 020 155,28 \$.

La Ville n'est pas tenue de dépenser l'ensemble du montant prévu. La Ville versera les sommes à l'acceptation de chaque lot conforme livré à l'endroit désigné par le Directeur ou son représentant autorisé. Un premier bon de commande sera émis début 2016 pour la production d'un premier lot requis pour la phase 1 représentant 33 % de la dépense totale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation de pavés de granit, un matériau noble et résistant, s'inscrit dans une démarche de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous désirons octroyer le contrat pour la réfection des aménagements de surface de la phase 1 le 24 mars afin de commencer les travaux début mai 2016. Un premier lot de pavés devra être produit et livré en juin 2016. Pour ce, **nous devons octroyer le contrat pour la production et la fourniture des pavés le 28 janvier 2016**. Un report de l'octroi visé par le présent dossier aurait un impact sur l'échéancier global du projet. Nous risquons de ne pas être capables de compléter les aménagements en face du Marché Bonsecours en 2016, ce qui obligerait une fermeture temporaire en bitume de la rue en 2017, année célébrant le 375<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Montréal, et une fin de chantier en 2019 au lieu de 2018. Cela pourrait avoir un impact majeur sur la vitalité commerciale de ce secteur du Vieux-Montréal déjà fragile.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: 28 janvier 2016.

Livraison d'un premier lot représentant 33% de la quantité totale: juin 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports  
Claude DUBOIS, Ville-Marie , Direction des travaux publics  
Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

Lecture :

Guy PELLERIN, 11 décembre 2015  
Nathalie M MARTIN, 7 décembre 2015  
Claude DUBOIS, 7 décembre 2015  
Carlos MANZONI, 7 décembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hélène BENOÎT  
Architecte, préposée à la planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TRUDEAU  
Chef de division

Le : 2015-12-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-12-17



**Dossier # : 1150725002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues aux lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2e demande).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-13 15:23

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150725002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2e demande)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

KPH a été mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre d'un projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de seize lots de conception qui seront détaillés au fur et mesure de l'avancement du projet. Les lots de conception sont regroupés pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en quatre demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces quatre demandes.

Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la deuxième des quatre demandes d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau des lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire 1156446007 - CA prévu le 10 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet

Turcot, secteur ouest.

CG 13 0417 - 26 septembre 2013 - Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot (dossier 1134728004).

CM 13 0333 - 23 avril 2013 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot (dossier 1130870001).

CE 12 1979 - 5 décembre 2012 - Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012 (dossier 1120870005).

CM 12 0938 - 23 octobre 2012 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot (dossier 1124728007).

CM 12 0731 - 21 août 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot (dossier 1120870003).

CM 12 0563 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot (dossier 1124728005).

CM 12 0568 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot (dossier 1124728004).

CM 12 0390 - 15 mai 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot (1124728003).

CG 12 0084 - 22 mars 2012 - Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) (dossier 112036001).

CG 12 0050 - 23 février 2012 - Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du projet de reconstruction du Complexe Turcot (dossier 111016001).

CE 12 0231 - 22 février 2012 - Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot (dossier 1120870001).

CM 15 0999 - 18 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest (dossier 1156446007).

CM 15 1000 - 18 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la

construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5) (dossier 1156446008).

## **DESCRIPTION**

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot inclut :

- l'implantation de nouveaux réseaux de drainage,
- la déviation ou le remplacement d'égout sanitaire, unitaire ou pluvial, et
- la déviation, le remplacement ou l'ajout de réseaux d'aqueduc.

Cette demande vise les lots de conception PC01, RC02, RC01, RO03 et FN02 du projet Turcot. La description de tous les lots de conception du projet global est présentée dans le rapport de l'ingénieur de KPH qui est joint à ce dossier. Les plans de localisation sont aussi en pièces jointes.

Il faut noter que l'ensemble des réseaux proposés d'égout sanitaire ou unitaire ainsi que les réseaux d'aqueduc ne sont pas construits dans l'objectif de desservir de nouvelles habitations ou de nouveaux bâtiments.

Sur l'ensemble du projet Turcot, certains secteurs sont conçus et construits en mode « conventionnel », à l'extérieur du mandat de KPH. Ces travaux sont donc exclus de la présente demande.

La conformité des ouvrages conçus par KPH seront validées par le Service de l'eau. Voir à cet effet les avis de la :

- Direction de l'épuration des eaux usées;
- Direction de l'eau potable;
- Division Gestion stratégique des réseaux d'eau.

## **JUSTIFICATION**

La non-objection est requise en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., Chapitre Q.-2), pour permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objectif de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau se prononcera quant à l'incidence inter arrondissement et à la conformité avec plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.  
Vous trouverez, en pièce-jointe, les autorisations et commentaires que nous avons reçus des parties prenantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : février 2016 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Benoît MERCIER, Service de l'eau  
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau  
Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Fateh HANI, Service des infrastructures\_voirie et transports  
James BYRNS, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Benoît MERCIER, 21 décembre 2015  
Kathy DAVID, 18 décembre 2015  
Marie-Sophie COUTURE, 18 décembre 2015  
Jacques BLANCHARD, 18 décembre 2015  
Fateh HANI, 18 décembre 2015

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane CARON  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur

Le : 2015-12-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur



**Dossier # : 1155153009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03,PC01,FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande # 2)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03,PC01,FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande # 2)

**Signé par** Stephane P PLANTE **Le** 2016-01-11 13:12

**Signataire :**

Stephane P PLANTE

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur  
d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155153009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03,PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande # 2)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme KPH Turcot a été mandaté par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre du projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception- construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de dix-sept (17) lots de conception qui seront détaillés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les lots de conception sont regroupés pour présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) quatre demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces quatre demandes. Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la deuxième demande d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01, notamment, pour le lot de conception RC02 en lien direct avec l'arrondissement de Côte des Neiges-Notre Dame-de-Grâce dont les travaux de gestion des eaux pluviales sont assujettis

à cette demande dans les zones de MTQ ( Ministre des Transports du Québec) et du CN ( Canadien National)

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA- 15 170256- 10 août 2015 : Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

CE-15 1530 -12 août 2015 :Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

CM-15 1001-18 août 2015:Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

CG 13 0417, 26 septembre 2013 : Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0938, 23 septembre 2013 : Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0333, 23 avril 2013 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CM 12 0390, 15 mai 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CG 12 0050, 23 février 2012 : Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

## DESCRIPTION

Globalement le projet inclut l'implantation de nouveaux réseaux de drainage, la déviation ou remplacement d'égout sanitaire, unitaire ou pluvial et la déviation, le remplacement ou l'ajout de nouveaux réseaux d'aqueduc, ces travaux sont requis à la reconstruction de l'échangeur Turcot.

Les travaux à réaliser relatifs au lot **RC02** sont les suivants:

### Zone- CN :

1. Reconfiguration complète du réseau de drainage
2. Pompage régularisé à partir de la station SP-02 vers le collecteur Saint- Pierre (bas niveau)

### Zone- MTQ :

1. Reconfiguration complète du réseau de drainage
2. Rétention des eaux pluviales dans les conduites pluviales surdimensionnées, et dans deux bassins de rétention
3. Pompage régularisé à partir de la station SP-02 vers le collecteur Saint-Pierre (bas niveau)

La Ville exige de maintenir une rétention des eaux pluviales afin de limiter le débit global du projet Turcot à 35L/s/ha par rapport à une pluie de récurrence de 25 ans, cette exigence a pour but de limiter la surcharge du réseau de collecte et l'inondation des zones limitrophes.

Les événements pluvieux n'engendrent guère d'augmentation de la fréquence des débordements, ou de volume d'eau débordé après avoir parachevé les travaux de réalisation.

Il n'y a aucun rejet des eaux pluviales vers un égout pluvial existant.

Le projet ne comporte pas d'émissaire pluvial.

Le contrôle qualitatif n'est pas nécessaire, étant donné que les eaux pluviales sont rejetées dans un égout unitaire.

- La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau - DÉEU :

#### Avis et commentaires :

Le « Plan directeur de drainage. Novembre 2015, rév 01 », accompagnant la demande no 2, à l'annexe B-2, respecte les principes généraux de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) quant à sa préparation, son élaboration et les résultats obtenus. Il présente également les mesures retenues pour répondre aux préoccupations de la DÉEU, adressées lors de la demande no 1.

À cet effet, la gestion dynamique des stations de pompage SP-01 et SP-02 permettra d'optimiser l'utilisation des capacités de rétention en amont des stations de pompage et de respecter, à titre de mesures de mitigation, l'exigence du MDDELCC quant à la non-augmentation des débordements.

En ce qui concerne les eaux en provenance du pompage de la nappe phréatique, elles seront pompées vers le milieu humide. Cet apport permettra une contribution en période non pluvieuse au milieu humide et de réduire les volumes d'eau dirigés sur une base continue au réseau d'égout unitaire.

Bien que les détails fonctionnels de la gestion dynamique ne soient pas finalisés à ce jour, la DÉEU et le MTQ travaillent de concert à l'élaboration des spécifications fonctionnelles et des divers modes opérationnels des stations de pompage. Pour ce qui est du milieu humide, un groupe de travail Ville / MTQ a été créé dont le mandat est de définir les aménagements requis afin de respecter le décret et les attentes des divers intervenants, dont le MDDELCC.

Notre Direction est favorable à l'émission par le greffier du certificat de non-objection demandé pour les lots de conception identifiés RO03, PC01, FN02, RC01 et RC02.

Nous avons demandé à ce que des précisions soient ajoutées au contenu du plan directeur présenté à ce jour. À cet effet, la version finale du plan directeur devra être déposée et approuvée par le DÉEU préalablement à l'émission de l'autorisation du MDDELCC pour les travaux d'égout.

- La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - DGSRE

#### Avis et commentaires:

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau est favorable à autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 pour la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet Turcot pour les lots de conception RO03, PC01, FN02, RC01 et RC02. Toutefois, les plans de conception finale devront être conformes

aux exigences et normes de la Ville et approuvés par la DGSRE. Il est à noter que seuls les lots RC01 et RC02 sont concernés par la DGSRE.

À la fin des travaux, les plans " tels que construits " devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

- La Direction de l'eau potable du service de l'eau- DEP

#### Avis et commentaires:

La Direction de l'eau potable est favorable à autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 pour la construction des infrastructures d'aqueduc principale dans le cadre du projet Turcot pour les lots de conception RO03, PC01, FN02, RC01 et RC02. Toutefois, les plans de conception finale devront être conformes aux exigences et normes de la Ville et approuvés par la DEP. Il est à noter que seuls les lots RC01 et RC02 sont concernés par la DEP.

À la fin des travaux, les plans " tels que construits " devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DEP.

### **JUSTIFICATION**

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32.3 de la LQE, afin de permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH Turcot, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01, spécifiquement, pour le présent dossier décisionnel, il s'agit bel et bien du lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés et réalisés par le MTQ.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement de l'échangeur Turcot, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

Le projet inclut également une gestion environnementale et une gestion des sols du site.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 18 mars 2016 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception RC02 doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre les différents raccordements aux réseaux municipaux au niveau de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux Directives 001 et 004 et du devis normalisé BNQ 1809-300 dernière version

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe  
(Geneviève REEVES)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Jacques BLANCHARD, Service de l'eau  
Benoît MERCIER, Service de l'eau  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Fateh HANI, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
James BYRNS, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

James BYRNS, 6 janvier 2016  
Fateh HANI, 5 janvier 2016  
Benoît MERCIER, 21 décembre 2015  
Marie-Sophie COUTURE, 18 décembre 2015

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid OUARET  
INGENIEUR

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre P BOUTIN  
Directeur

Le : 2015-12-18





**Dossier # : 1156807004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène - Appel d'offres public 15-14791 - trois soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :  
d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-15 19:41

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156807004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène - Appel d'offres public 15-14791 - trois soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**La réalisation du projet initial**

En 2012, la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la «SPJD») a présenté aux autorités municipales *Le programme d'aménagement et de mise en valeur de l'île Ste-Hélène* (PAMV). Cet exercice de vision et de planification a permis de prioriser un projet d'envergure comportant quatre zones d'interventions situées dans le secteur ouest de l'île Sainte-Hélène avec un budget de 55 M\$, financé par une subvention de 35 M\$ du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT ») et 20 M\$ de la Ville de Montréal. Le projet a été identifié comme un legs important pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017 (CE12 1722).

En septembre 2013, le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 35 M\$ a été adopté et une subvention de 35 M\$ a été confirmée par le MAMOT (CG13 0422).

Le 10 octobre 2013, la SPJD a octroyé à la firme Quartier international de Montréal (QIM) un contrat de services professionnels pour agir à titre de gestionnaire de projet afin de réaliser le projet (CA 2013-45).

Le 2 juillet 2014, la Ville de Montréal a autorisé la SPJD à octroyer des contrats de services professionnels et les études nécessaires à la réalisation du projet de 55 M\$ issu du PAMV pour un montant de 9 594 000 \$ (CE14 1083). Ayant obtenu cette autorisation, plusieurs contrats ont été octroyés par la SPJD suite aux appels d'offres publics gérés par le QIM, dont les quatre principaux contrats en services professionnels pour réaliser le projet : 1- en architecture à la firme Daoust Lestage inc., 2- en ingénierie civile à la firme WSP, 3- en ingénierie de structure à la firme WSP, 4- en ingénierie électromécanique à la firme Dessau.

Le 11 janvier 2015, la SPJD est avisée que la portée du projet devra être modifiée avec notamment, la bonification du parterre qui devient un amphithéâtre naturel pouvant accueillir 65 000 personnes et, après analyses, portant le budget estimé de l'ensemble du projet à 70,4 M\$.

### **L'arrêt du projet**

Le 28 mai 2015, suite à l'exigence du comité exécutif de la Ville de Montréal, appuyée sur les recommandations de l'Inspecteur général (CE15 0764), le nouveau conseil d'administration de la SPJD résilie les quatre contrats de services professionnels conclus avec les firmes qui étaient en voie de terminer la conception détaillée du projet, ainsi que le contrat en gestion de projet attribué au QIM, et ce, en collaboration avec le service juridique de la Ville. Depuis, la SPJD a recours, selon la recommandation du comité exécutif, aux services de la Ville notamment pour la gestion de projets, l'approvisionnement, les services juridiques et les finances.

Le 20 octobre 2015, la SPJD confirme à l'Inspecteur général de la Ville qu'elle a donné suite à toutes les recommandations formulées dans son rapport.

### **La révision du projet et sa réalisation**

Le 29 octobre dernier, le conseil d'agglomération a autorisé la SPJD à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène dans les mêmes zones d'intervention mais selon une portée de projet révisée et un budget révisé à 70,4 M\$. Le MAMOT a également réitéré sa participation financière par une subvention de 35 M\$ sous réserve de l'approbation d'un protocole d'entente à cet effet (CG15 0637).

Du 4 novembre au 2 décembre 2015, à la demande de la SPJD, le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé un appel d'offres public. Cet appel d'offres vise à retenir les services professionnels en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain pour finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux pour aménager le secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Suite aux résultats de l'appel d'offres public 15-14791 géré par le service de l'approvisionnement de la Ville, la SPJD recommande que le comité exécutif l'autorise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Lemay et associés pour un montant de 2 559 803,40 \$.

Rappelons qu'en vertu des lettres patentes et de la Convention qui lie la Ville et la SPJD, celle-ci "ne peut conclure de contrat dont la valeur est supérieure à deux millions de dollars ou dont la durée est supérieure à cinq ans qu'avec l'autorisation préalable du comité exécutif de la Ville".

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0637 (29 octobre 2015) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$.

CE15 0764 (22 avril 2015) - Offrir des services à la Société du parc Jean-Drapeau et d'exiger qu'elle résilie certains contrats.

CE14 1083 (2 juillet 2014) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer des contrats pour les services professionnels et les études nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau pour un montant de 9 594 000 \$.

CG13 0422 (23 septembre 2013) - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets "LEGS" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des Nations" et de réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine" prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE12 1722 (17 octobre 2012) - Donner appui aux projets "Place des nations" et "Promenade panoramique et riveraine" de la SPJD à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 35 M\$ au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **DESCRIPTION**

### **Le projet**

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel aménagement contemporain de la portion ouest de l'île Sainte-Hélène en introduisant un amphithéâtre naturel de 65 000 places. L'espace public linéaire devant l'édicule du métro devra être agrandi permettant de le relier à la sculpture « L'Homme » de l'artiste Alexandre Calder (ci-après « le Calder ») à la Biosphère et jusqu'au pont du Cosmos. Cet aménagement, qui inclut également la construction d'un bâtiment de service, optimisera les services d'accueil, de restauration, de sécurité et de transport actif et collectif.

La promenade riveraine, qui relie la zone d'accès fluvial et les points d'intérêt jusqu'à la Place des Nations, sera restaurée afin d'offrir une vue sur le fleuve Saint-Laurent et la Ville de Montréal. Enfin, la Place des Nations sera nettoyée et sécurisée pour permettre l'accessibilité au public. Voir la fiche résumant le projet en pièce jointe.

### **L'appel d'offres**

Le processus d'appel d'offres de services professionnels en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain pour ce projet a été mené sous la responsabilité du service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal selon leurs procédures, normes et documents standards. Suite à la période de l'appel d'offres qui a eu lieu du 4 novembre au 2 décembre dernier, trois soumissions ont été déposées au service du greffe de la Ville.

Un comité de sélection, composé de cinq personnes dont deux représentants de la Ville, un représentant de la SPJD et deux représentants experts externes à la Ville et à la SPDJ a été tenu le 14 décembre dernier et présidé par le représentant désigné du service de l'approvisionnement. Suite à l'analyse des trois soumissions, le comité de sélection recommande l'adjudication du contrat à la firme Lemay et associés, le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final.

Enfin, tel que recommandé par l'Inspecteur général et le comité exécutif de la Ville, en plus de mandater le service de l'approvisionnement, la SPJD a consulté le service des affaires juridiques de la Ville sur plusieurs aspects de l'appel d'offres et des documents d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

La présente demande d'autorisation permettra au conseil d'administration de la SPJD d'octroyer le contrat de services professionnels en architecture, architecture de paysage et

aménagement urbain à la firme Lemay et associés afin d'aménager le secteur ouest de l'île Sainte-Hélène tel qu'approuvé par les instances décisionnelles et tel qu'annoncé en conférence de presse le 23 octobre dernier.  
Ci-joint la grille d'analyse des soumissions.

Analyse des soumissions					
<b>Nom du projet :</b> Services professionnels en architecture, en architecture de paysage et en aménagement urbain pour finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux liés à l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène					
<b>No. d'appel d'offres :</b> #15-14791					
Soumissions reçues	Pointage intérimaire (%)	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Conformité	TOTAL
LEMAY	72,5	0,478552376	2 559 803,40 \$	conforme	2 559 803,40 \$
DAN HANGANU	77,4	0,49	2 618 107,22 \$	non conforme	2 618 107,22 \$
DAOUST LESTAGE	83,6	0,44	3 034 020,90 \$	conforme	3 034 020,90 \$
Dernière estimation réalisée			3 411 526,04 \$		3 411 526,04 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (L'adjudicataire - estimation)					-851 722,64 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((L'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-24,97%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale conforme et l'adjudicataire (\$) (2e note finale conforme - l'adjudicataire)					474 217,50 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale conforme et l'adjudicataire (%) ((2e note finale conforme - l'adjudicataire) / l'adjudicataire) x 100					18,53%

### **Résumé des résultats de l'analyse des soumissions**

La firme Dan Hanganu s'étant qualifiée, respectant les critères éliminatoires et ayant obtenu la note intérimaire suffisante, leur enveloppe de prix a été ouverte. Cependant, comme la firme n'avait pas l'autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF), nécessaire pour tout contrat avec un organisme public qui comporte une dépense d'un million de dollars ou plus, leur soumission a été déclarée non conforme.

L'écart entre l'estimation et le prix fourni par le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, l'adjudicataire, est de - 25 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est approximativement de 2 559 803,40 \$ (taxes incluses). Le montant total du contrat à octroyer, avant taxes, est de 2 226 400,00 \$ incluant un montant de 2 024 000,00 \$ pour les services professionnels et un montant de 202 400,00 \$ pour les contingences.

Le budget total du projet est de 70,4 M\$ en provenance de l'agglomération de Montréal. Tel qu'indiqué à la fiche PTI 16-8002-002, le coût antérieur à 2016 est de 3,8 M\$ et le budget prévu pour 2016 à 2018 est de 66,6 M\$.

### **Informations budgétaires (en dollars) :**

Budget PTI 2016-2018 - Agglomération 100 %

Projet investi : 43011

Sous-projet investi : 1343010001

**2016 2017 2018 TOTAL**

10 M\$ 36 M\$ 20,6 M\$ 66,6 M\$

Montants nets de TPS et ristourne de TVQ.

**Source externe de financement :**

Une subvention au montant de 35 M\$ sera attribuée par le MAMOT (règlement d'emprunt RCG 13-020).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable à l'objet en titre.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'autorisation d'octroyer ce contrat pourrait retarder la réalisation du projet prévue pour 2018 et pourrait aussi avoir un impact sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications, au besoin, seront coordonnées avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Échéancier proposé pour l'autorisation et l'octroi du contrat des architectes :**

- Autorisation : comité exécutif de janvier 2016;
- Octroi du contrat : conseil d'administration de la SPJD de janvier 2016.

**Échéancier proposé du projet :**

- 2015-2016 : Appel d'offres, octroi de contrats de services professionnels et adoption d'un protocole d'entente avec le MAMOT;
- 2016 : Demande de modification du règlement d'emprunt passant de 35 M\$ à 70,4 M\$;
- 2016 : Énoncé patrimonial, émission du certificat d'autorisation du MDDELCC et entente STM;
- 2016-2017 : Finalisation de la conception et réalisation des plans et devis pour soumission;
- 2016-2018 : Travaux d'aménagement et de bâtiments.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'ensemble du projet suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy L LAROCHE, Direction générale  
Habib NOUARI, Service des finances

Lecture :

Habib NOUARI, 21 décembre 2015

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène GABOURY

Chef de projet,  
Direction des infrastructures et gestion de  
projet  
Société du parc Jean-Drapeau

Approuvé par Chrales Fournier,  
Directeur des infrastructures et gestion de  
projet  
Société du parc Jean-Drapeau

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-12-17

Ronald CYR

Directeur-général  
Société du parc Jean-Drapeau

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ronald CYR  
Directeur-général  
Société du parc Jean-Drapeau

**Approuvé le :** 2015-12-18

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ronald CYR  
Directeur-général  
Société du parc Jean-Drapeau

**Approuvé le :** 2015-12-18



**Dossier # : 1150843025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28e Entretiens Jacques Cartier. Montant : 5 121,47 \$

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28e Entretiens Jacques Cartier - montant : 5 121,47 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-06 16:01

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150843025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28e Entretiens Jacques Cartier. Montant : 5 121,47 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le maire de Montréal s'est déplacé en Europe, du 28 novembre au 7 décembre 2015, principalement pour prendre part à ces deux événements :

- Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France a présidé et accueilli la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11). Cette conférence internationale d'envergure réunissait les délégués des 195 pays-parties à la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avec pour objectif de parvenir à un nouvel accord universel sur le climat, applicable à tous, visant à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2<sup>0</sup>C.
- Du 30 novembre au 3 décembre 2015, Lyon a accueilli les 28e Entretiens Jacques Cartier, événement annuel qui permet de catalyser et d'accélérer les conditions d'innovation afin de favoriser la relation économique, amicale et culturelle entre Montréal et Lyon.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le maire de Montréal faisait partie de la délégation officielle canadienne et, en sa qualité d'ambassadeur de METROPOLIS pour les changements climatiques, il a présenté la position des grandes métropoles à COP21. Dans ce contexte, le maire de Montréal a participé et pris la parole lors de nombreux événements tels que le Sommet des élus locaux pour le climat, le Conseil mondial et Bureau exécutif de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), le C40 Awards Event du C40 Cities Climate Leadership Group, l'Assemblée générale du Fonds mondial du développement des villes, etc. M. Coderre a par ailleurs rencontré la maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, afin de lui témoigner du soutien et de la solidarité des Montréalais à la suite des attentats tragiques du 13 novembre dernier.

Lors de l'ouverture des Entretiens Jacques Cartier, le maire de Montréal a prononcé une allocution en plus de participer, en compagnie de son homologue de Lyon, le maire Gérard Collomb, à plusieurs événements dont le lancement du réseau des grands ambassadeurs de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Permettre à Montréal d'assumer un rôle prépondérant dans la mise en oeuvre d'initiatives écologiques locales afin de contrer les émissions de GES et ce, dans l'espoir d'un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures.

- Assurer la poursuite des liens de coopération étroits entre Montréal et Lyon.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	5 121,47 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale.

- Consolider nos liens internationaux.
- Positionner la métropole québécoise comme chef de file en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-06

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

**Tél :** 514 872-6957

**Approuvé le :** 2016-01-06



**Dossier # : 1163570001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet; nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint aux services institutionnels, à titre de membre de la même commission à compter du 10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

Il est recommandé de:

Nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet ; nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint aux services institutionnels, à titre de membre de la même commission à compter du 10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-12 11:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163570001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet; nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint aux services institutionnels, à titre de membre de la même commission à compter du 10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 203 de la l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal stipule que la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSÉM) est composée de cinq membres dont deux sont nommés par la Ville de Montréal pour une période de trois ans. M. Marc Blanchet était l'un de ces représentants. Comme il ne travaille plus pour la Ville, il est nécessaire de nommer un remplaçant. Par ailleurs, le mandat de l'autre représentant de la Ville à la CSÉM, M. Alain Dufort, viendra à échéance le 10 avril prochain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1134 (22 septembre 2015) - de renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

CM13 0671 (4 juillet 2013) - de nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de l'arrondissement de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016, en remplacement de M. Gervais Lemay.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à:

- Nommer M. Jacques Ulysse , directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour un mandat de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet.

- Nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint aux services institutionnels, à titre de membre de la commission des services électriques de la Ville de Montréal à compter du

10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND  
Chargé de dossiers / missions

#### **ENDOSSÉ PAR**

Aline MARCHAND  
Charge de dossiers ou missions

Le : 2016-01-12



**Dossier # : 1161711001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Joseph Nammour membre indépendant du Comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan, et le désigner comme vice-président

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. De nommer M. Joseph Nammour membre indépendant du Comité de vérification élargi;
2. De désigner M. Joseph Nammour vice-président du Comité de vérification.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-13 15:23

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161711001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Joseph Nammour membre indépendant du Comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan, et le désigner comme vice-président

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le second poste de membre indépendant du Comité de vérification, occupé par Mme Marie-Josée Marsan, est devenu vacant et y est demeuré à la suite de son décès quelques mois après sa nomination.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0656 - 29 octobre 2015 1- Nommer Mme Lisa baillargeon, membre et présidente du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

CG14 0110 - 27 février 2014 - 1. Nommer, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Richard Celzi et Francesco Miele, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cites et villes* (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer Messieurs Edward Janiszewski, maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux, et Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité; - 2. de nommer Mme Marie-Josée Marsan membre indépendant du Comité de vérification élargi au poste laissé vacant suite au départ de M. Jean Gérin. - 3. de renouveler le mandat de M. André Harel, à titre de membre et président du Comité de vérification élargi.

CG12 0057 - 23 février 2012 - Nomination de M. Gaëtan Primeau en remplacement de M. Pierre Lampron à titre de membre du Comité de vérification.

CG10 0466 - 16 décembre 2010 - Renouvellement des mandats de Messieurs André Harel et Jean Gérin à titre de membre indépendant du Comité de vérification et nomination de Pierre Lampron en remplacement de M. Alan DeSousa. Désignation de M. Harel, à titre de président du Comité de vérification.

CG10 0319 - 26 août 2010 - Nomination de M. Edward Janiszewski en remplacement de Mme Vera Danyluk pour représenter les Villes reconstituées au Comité de vérification.

CG10 0063 - 4 février 2010 - Nomination de M. Edgar Rouleau en remplacement de Mme Maria Tutino pour représenter les Villes reconstituées au Comité de vérification.

CG09 0518 -17 décembre 2009 - Nomination de Mesdames Vera Danyluk, Maria Tutino et Messieurs, Bertrand Ward, Sammy Forcillo, Alan DeSousa, membres du Comité de vérification.

## **DESCRIPTION**

En vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et de la Charte du Comité de vérification adoptée par le conseil d'agglomération, le comité est composé d'au plus dix (10) membres dont un minimum de cinq (5) sont des élus et deux (2) sont des membres indépendants. Du nombre des membres élus, deux (2) sont des représentants des municipalités reconstituées selon l'article 107.17 L.C.V.. En vertu de la Charte du Comité de vérification adoptée par le conseil d'agglomération, son président doit être un membre indépendant.

Actuellement, un poste de membre indépendant est vacant. Il est recommandé de nommer M. Joseph Nammour à titre de membre indépendant. Le curriculum vitae de M.Nammour se trouve en pièce jointe. De plus, il est aussi recommandé de désigner M. Nammour à titre vice-président du Comité.

## **JUSTIFICATION**

La nomination est requise afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et permettre la tenue des réunions du Comité de vérification.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La rémunération de M. Nammour est fixée à un maximum annuel de 17 500 \$, et ce, conformément au Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification (08-046).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Requis afin de permettre la tenue des réunions du Comité de vérification et assurer le quorum du comité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Armand SAVOIE  
secrétaire exécutif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-13

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances

CE : 30.007  
2016/01/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la modification du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

Il est recommandé :  
D'adopter la modification du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-12 12:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la modification du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 6 novembre 2013, le comité exécutif approuvait le projet de prolongation de la convention collective à intervenir entre l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc. et la Ville de Montréal jusqu'au 31 janvier 2014. La prolongation de la convention collective a été signée le 8 novembre 2013 par les parties. Cette entente prévoyait notamment une augmentation du taux de cotisations à 10 % des gains cotisables à compter de la première période complète de paie suivant la signature de l'entente entre les parties. Elle prévoyait également qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le traitement des contremaîtres était régi par la *Politique de rémunération des cadres*. Le 5 décembre 2014, l'Assemblée Nationale sanctionnait la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15). L'article 64 de cette loi précise que tout régime de retraite visé par celle-ci doit être modifié pour prévoir que le groupe formé des participants actifs ainsi que celui formé des participants non actifs et des bénéficiaires peuvent désigner chacun un membre supplémentaire à celui prévu au premier alinéa de l'article 147.1 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Le 17 décembre 2015, la commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal entérinait en principe le projet de modification du régime de retraite et mandatait le Bureau des régimes de retraite de Montréal pour procéder à l'enregistrement de la modification auprès des autorités compétentes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1694 - 6 novembre 2013 - (1133692005) - Paragraphe 1 : Il est résolu d'approuver le projet de prolongation de la convention collective à intervenir entre l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc. et la Ville de Montréal jusqu'au 31 janvier 2014.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à refléter dans le règlement du Régime :

- l'augmentation du taux de cotisation salariale,
- la modification à la définition des gains cotisables,
- la modification de la composition du comité de retraite conformément à la Loi 15.

## **JUSTIFICATION**

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* exige que le Règlement du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal soit amendé pour refléter les modifications requises et que l'employeur y ait consenti.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les impacts financiers ont déjà été précisés dans le sommaire décisionnel 1133692005.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de cette modification régularisera l'administration du régime de retraite auprès des autorités légales.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis de modification du règlement sera publié dans un journal. Cet avis présentera un résumé des modifications aux dispositions du régime de retraite.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La commission doit informer tous les participants du régime de retraite des modifications aux dispositions en publiant un avis à cet effet.

- La commission doit transmettre la modification à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour enregistrement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (David BÉLANGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Paul SIMARD  
Conseiller - caisses de retraite

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-12-17

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2016-01-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2016-01-12

CE : 40.002  
2016/01/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1156347027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares »

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-01-18 16:29

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

Dossier # :1156347027

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

## CONTENU

## CONTEXTE

**Mise en situation**

Le 28 avril 2015, le conseil municipal a adopté en première lecture un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares et l'a ensuite acheminé pour étude à l'Office de consultation publique de Montréal (CM15 0576).

Publié le 12 octobre 2015, le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été déposé au conseil municipal le 26 octobre suivant (CM15 1158). Le présent sommaire addenda vise à répondre aux préoccupations soulevées par l'OCPM et à présenter la version finale du PPU du Quartier des gares.

Selon l'OCPM, le PPU du Quartier des gares constitue un geste opportun et important qui a été accueilli assez favorablement par les participants à la consultation. Dans son rapport, l'office énonce plus de 25 suggestions, avis et recommandations. Les réserves portent principalement sur les détails du projet, notamment le changement de hauteur du Plan d'urbanisme, l'aménagement du parc Ville-Marie, certains aménagements de rues et la mixité sociale.

Une revue détaillée des recommandations de l'office est présentée dans un tableau annexé au présent sommaire addenda. La version finale du PPU intègre la grande majorité des recommandations de l'OCPM. En fait, toutes les modifications effectuées au projet initialement adopté en mai 2015 sont issues de ces recommandations.

**Modifications apportées au projet initial**

§ Révision de l'aménagement du parc Ville-Marie en conservant les acquis communautaires existants et en retirant la rue qui le traversait.

§ Retrait des changements de géométrie proposés pour les rues Montfort et Belmont.

§ Retrait du changement de hauteur proposée en bordure de la rue Saint-Antoine et son remplacement par l'introduction d'une zone de hauteur intermédiaire (170 m) entre la zone de hauteurs située au nord de la rue Saint-Antoine (220 m) et celle au sud (120 m).

§ Augmentation de la densité sur l'emplacement au nord de la rue Saint-Jacques, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées, avec un coefficient d'occupation du sol (COS) qui passe de 6 à 9.

§ Identification de trois emplacements destinés à recevoir des projets de coopératives d'habitation, notamment familiale.

§ Ajout de dispositions relatives à l'intégration architecturale et urbaine des projets de construction.

§ Ajout d'une condition concernant la proposition de prolonger le double sens de la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue de la Montagne, à savoir qu'une étude de circulation doit préalablement être effectuée afin d'assurer que cette intervention n'ait aucun impact négatif sur la fluidité des accès à l'A-720.

Concernant la piétonnisation permanente de l'avenue des Canadiens de Montréal, mentionnons qu'elle demeure possible avec le programme actuel, lequel privilégie néanmoins une piétonnisation événementielle, à la manière de la rue Jeanne-Mance dans la Place des festivals. En effet, la construction actuelle de deux complexes immobiliers d'importance, qui vont accueillir 850 logements, des bureaux et une épicerie sur l'îlot situé au nord de l'avenue, entre les rues de la Montagne et Drummond, doit être prise en compte dans ce projet. La rue Drummond, où seront aménagés les accès véhiculaires de ces complexes, doit en effet demeurer accessible en tout temps, même lors d'événements d'envergure du Centre Bell.

Notons par ailleurs que le changement de hauteur en bordure sud de la rue Saint-Antoine s'avère nécessaire en raison de l'avancement d'un projet immobilier à l'étude à cet endroit. L'office recommande de revoir les paramètres de hauteur de l'ensemble du secteur dans le cadre d'un exercice de planification ultérieur. L'arrondissement s'engage à effectuer cette démarche dès que possible.

À noter enfin que deux réserves foncières sont en cours d'adoption pour un emplacement au sud-ouest de l'intersection des rues Saint-Antoine et de la Montagne, à des fins d'habitation sociale, et pour une lisière de terrain en bordure ouest de la rue Peel, à des fins d'élargissement des trottoirs (voir sommaire décisionnel 1152931001).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno COLLIN

Conseiller en aménagement - chef d'équipe

## IDENTIFICATION

Dossier # :1156347027

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

## CONTENU

## CONTEXTE

Au mois de mai 2014, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a déposé une série de recommandations dans le cadre d'un projet immobilier situé sur la rue Saint-Antoine, au sud du Centre Bell. Près de la moitié de ces recommandations visaient la réalisation d'un PPU pour le secteur sud du Centre des affaires.

Le Plan d'urbanisme spécifie également que le Centre des affaires doit faire l'objet d'une planification détaillée. La partie est du Centre des affaires a fait l'objet d'une telle planification en 2008 avec le PPU du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles. De même, le *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* réalisé en 2012 a permis de revoir certains grands paramètres de planification du Centre des affaires et de ses abords immédiats. La présente proposition permet d'achever la planification détaillée du Centre des affaires, tel que convenu depuis le premier Plan directeur en 1990.

En vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares, qui est délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, au sud par la rue Notre-Dame, à l'est par le boulevard Robert-Bourassa (anciennement rue University) et à l'ouest par les rues de la Montagne (entre Notre-Dame et Saint-Jacques) et Lucien-L'Allier (entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque), incluant enfin la rue Saint-Antoine et ses abords jusqu'à la rue Guy.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

§ 16 juin 2008 - Adoption du programme particulier d'urbanisme du secteur Place des Arts du Quartier des spectacles (CM08 0515);

§ 16 avril 2012 - Adoption du règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» tel que proposé dans le *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* (CM120328);

§ 28 mai 2013 - Adoption du programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown (CM13 0478);

§ 6 mai 2014 - Dépôt du rapport de l'OCPM demandé par le conseil municipal (CM13 1018) concernant la modification du Plan d'urbanisme en lien avec un projet immobilier sur la rue Saint-Antoine au sud du Centre Bell;

§ 8 juillet 2014 - Mandat à la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises afin de réaliser un programme particulier d'urbanisme pour le sud du Centre des affaires, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame et Lucien-L'Allier (CA14 240452). La présente recommandation fait suite à ce mandat.

## DESCRIPTION

Le Quartier des gares tire son nom de sa vocation historique. Après avoir été le berceau et le centre du réseau ferroviaire canadien, il est aujourd'hui le principal pôle intermodal au Québec, ainsi que la principale porte d'entrée en transport collectif du centre-ville. Le Quartier des gares occupe une position centrale, non seulement à l'échelle du Centre des affaires, mais aussi à l'échelle du centre-ville de Montréal. Il est, par ailleurs, à distance de marche de tous les pôles urbains voisins.

Le programme proposé retient onze objectifs stratégiques, dont la finalité est de consolider, dans la continuité, le territoire du Centre des affaires de Montréal. Cinq de ces objectifs se rapportent à l'aménagement du domaine public, tel *qu'améliorer le domaine public afin de le rendre plus accueillant pour les usagers et les résidents, actuels et nouveaux, plus sûr et confortable pour les piétons et cyclistes et conçu pour répondre aux besoins associés à la densification en cours et à venir*. Trois objectifs ont trait au développement et à la qualité des projets privés, tandis que les trois derniers concernent l'amélioration du transport public comme levier d'une meilleure qualité de vie pour les résidents, travailleurs, étudiants et visiteurs du quartier.

Le principal facteur susceptible de fragiliser l'essor économique du Quartier des gares est le niveau d'engorgement du réseau routier et du réseau de transport collectif aux heures de pointe. C'est pourquoi les interventions proposées par le présent PPU se fondent, en tout premier lieu, sur une *stratégie de mobilité*, qui a pour objectif de réduire la congestion routière et faciliter les modes de transport actif et collectif.

Par ailleurs, afin de faciliter une réhabilitation urbaine de qualité, il est proposé de réaménager le domaine public afin d'améliorer la circulation piétonne et cycliste. Ce réaménagement comprend la mise en valeur des espaces publics existants, la création de nouveaux espaces publics, la plantation d'un nouveau couvert d'arbres de rue généreux et l'atténuation des barrières physiques et psychologiques qui subsistent entre les grands pôles d'attraction avoisinants.

Les interventions proposées sont subdivisées selon quatre sous-secteurs spécifiques :

- § le plateau du Centre Bell;
- § la rue De La Gauchetière et la gare Centrale;
- § les îlots situés entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques;
- § les îlots situés entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame.

Pour chacun d'eux, un programme détaillé est établi afin de rationaliser la dimension des voies de circulation, d'élargir les trottoirs, de planter des arbres, d'améliorer les passages piétonniers, d'implanter des pistes cyclables (rues Peel, Saint-Jacques et Saint-Antoine), d'atténuer l'impact des grandes entrées charretières, d'aménager les cinq viaducs ferroviaires et d'aménager le nouveau parc Ville-Marie, situé au-dessus de l'autoroute du même nom, entre les rues Guy et Jean-D'Éstrées. Enfin, le programme comprend la modification du tracé de la rue De La Gauchetière et de l'accès à l'autoroute Ville-Marie (A-720) en bordure de la rue de la Cathédrale.

La stratégie de mise en œuvre optimale vise une réalisation du programme en cinq ans. En effet, les interventions doivent être effectuées promptement et simultanément de façon à susciter une vague d'intérêt public pour la réappropriation du secteur et la construction de ses nombreux terrains vagues.

Notons enfin que la proposition comporte également une modification de la hauteur de construction du Plan d'urbanisme du côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Félix et Peel. Cette proposition vise à créer une zone de hauteur de transition, entre la zone de 210 m au nord de la rue Saint-Antoine et la zone de 120 m, qui s'étend au sud jusqu'à la rue Notre-Dame.

## **JUSTIFICATION**

Depuis que le Centre des affaires s'est déplacé hors du Vieux-Montréal, dans les années 50, il n'a jamais encore profité d'une cohésion urbaine optimale. En effet, les démolitions ont longtemps été plus nombreuses que les constructions jusqu'à atteindre un point culminant, dans les années 80, avec une superficie de terrains vacants pratiquement équivalente à celle des terrains bâtis.

Depuis le début des années 2000, le Centre des affaires et ses abords font l'objet d'un renouveau qui s'est traduit par l'ajout d'un nombre remarquable de logements et d'établissements commerciaux et culturels. Durant cette période, ce territoire a également fait l'objet de plusieurs planifications particulières qui ont manifestement contribué au renouveau susmentionné. Nommons à ce titre les PPU du Quartier international de Montréal (QIM), du Quartier des spectacles, du Quartier des grands jardins et du Quartier Griffintown, le projet Bonaventure et le Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

Aujourd'hui, le Quartier des gares, particulièrement au sud de la rue Saint-Antoine, constitue la dernière grande rupture pour les déplacements actifs au centre-ville, ainsi qu'un des plus importants potentiels immobiliers et économiques de Montréal. En ce sens, la démarche de réhabilitation urbaine proposée constitue un investissement stratégique des plus déterminants. Voici certaines des caractéristiques dominantes du Quartier des gares :

§ plus de 750 M\$ de projets immobiliers privés actuellement en construction, incluant 2 000 logements et 50 000 mètres carrés de superficie de plancher de bureaux;

§ le plus important potentiel d'investissement privé au centre-ville, estimé pour la prochaine décennie à plus de 3 G\$;

§ plus de 100 000 passages quotidiens en lien avec le métro, le terminus Centre-ville et les gares Centrale et Lucien-L'Allier, ce qui en fait la plus importante porte d'entrée du centre-ville par le transport en commun et le plus important pôle intermodal du Québec;

§ un domaine public d'importance métropolitaine marqué par de nombreuses déficiences;

§ un patrimoine bâti remarquable qui n'est pas toujours exploité à sa juste valeur;

§ la plus grande concentration de terrains constructibles de grande valeur à Montréal.

Le programme proposé vise principalement l'aménagement du domaine public et ne comporte qu'une seule modification à la réglementation d'urbanisme. Cela s'explique notamment par le fait que le cadre réglementaire de l'arrondissement a été entièrement remanié et modernisé dans les dernières années. La modification proposée vise donc à déplacer la limite des zones de grande hauteur *aux abords de la rue Saint-Antoine*. Plus particulièrement, il s'agit d'étendre la zone de hauteur (210 mètres) existante au nord de la rue Saint-Antoine afin d'englober trois têtes d'îlot situées au sud de la même rue, entre les rues Saint-Félix et Peel. Cette modification permettrait de moduler la transition des hauteurs en cohérence avec le concept des deux massifs (le mont Royal et le centre-ville) retenue par la Ville depuis plus de vingt-cinq ans, ainsi que de varier l'offre en matière de potentiel de construction du Quartier des gares.

Cela dit, les retombées du présent PPU sont de plusieurs ordres :

§ doubler les revenus fiscaux du quartier d'ici moins de 15 ans;

§ consolider le centre des affaires et assurer des liens piétonniers et cyclables accueillants entre les principaux pôles d'attraction du centre-ville;

§ contribuer au désengorgement du réseau routier du centre-ville;

§ aménager les terrains inconstructibles situés au-dessus de l'autoroute Ville-Marie.

En raison de la localisation centrale du Quartier des gares et, plus encore, de sa vocation et de l'importance de la densification actuelle et à venir, il apparaît clair que la portée des interventions visant l'amélioration du domaine public, la circulation (piétonne, cycliste, automobile et en transport collectif), l'offre de services et la construction ou l'aménagement des terrains vagues, dépassera les limites du Quartier des gares et contribuera à l'essor et à l'attrait des secteurs adjacents et de l'ensemble du centre-ville de Montréal.

L'attrait et le rayonnement du centre-ville sont parmi les principales clés de la prospérité économique de la région montréalaise. D'ailleurs, ne serait-ce que du point de vue strictement fiscal, près de la moitié des revenus municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie ( $\pm$  450 M\$ en 2015) sont versés au reste de la Ville à chaque année, au bénéfice de toute la communauté.

Considérant ce qui précède, il est recommandé d'adopter en première lecture le présent programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et de le soumettre pour étude à l'Office de consultation publique de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'estimation préliminaire des coûts de réalisation de ce projet est d'approximativement 150 M\$. Pour leur part, les retombées fiscales immédiates du projet sont estimées à près de 100 M\$ par année lorsque le secteur sera entièrement reconstruit.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La présente proposition permettra d'accélérer le développement du centre des affaires de Montréal et d'éliminer des terrains vacants qui provoquent une rupture entre les principaux pôles d'intérêt du centre-ville. Le programme d'interventions proposé contribuera au dynamisme de l'ensemble du centre-ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué de presse et consultation publique de l'OCPM.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- § **CA du 14 avril** : acheminement du projet au CE
- § **CE du 15 avril** : Mise à l'ordre du jour du CM du 20 juin
- § **CM du 27 avril** : Adoption d'un avis de motion, du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, et d'un mandat de consultation par l'OCPM
- § **Du 14 au 30 avril** : Demande d'avis au CCU, au CAU et au CPM, lesquels seront intégrés en addenda au présent dossier décisionnel
- § **Mai à septembre** : Audiences publiques et rapport de l'OCPM
- § **CE du 2 décembre** : Mise à l'ordre du jour du CM
- § **CM du 14 décembre** : Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs. La présente recommandation vise particulièrement les objectifs suivants :

- § Consolider le territoire du Centre des affaires;
- § Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du centre-ville;
- § Accroître le dynamisme résidentiel du centre-ville;
- § Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du centre-ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Louis-François MONET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno COLLIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-07

Sylvain VILLENEUVE  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

CE : 50.001  
2016/01/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163496001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Il est recommandé :  
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-11 10:35

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163496001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du dernier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2015. Par ailleurs, il y aura un premier rapport trimestriel pour l'année 2016 qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2016.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2015, il est démontré qu'il y a eu quatre (4) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1882- 14 octobre 2015 - Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE15 1339 - 29 juillet 2015 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 30 juin 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE15 0780 - 22 avril 2015 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement

intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

## **DESCRIPTION**

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu qu'un premier rapport trimestriel pour l'année 2016 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-08

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2016-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-01-11



**Dossier # : 1164396001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :  
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-11 10:32

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164396001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le Fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2015, il est démontré qu'il y a eu 3 (trois) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 2089 - 23 novembre 2015 - De prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 octobre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2015, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

Le : 2016-01-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2016-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-01-11



**Dossier # : 1163624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151701018 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151701018 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-18 11:05

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151701018 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE151701018 reçu du comité exécutif le 23 décembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 janvier 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE151701018 reçu du comité exécutif le 23 décembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de

convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-01-13

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

**Tél :** 514 872-6957

**Approuvé le :** 2016-01-15



**Dossier # : 1163624002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**Signé par** Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-01-18 11:06

**Signataire :**

Benoit DAGENAIIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163624002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE156316013 reçu du comité exécutif le 23 décembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 janvier 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156316013 reçu du comité exécutif le 23 décembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature

pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-01-13

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation  
**Tél :** 514 872-6957  
**Approuvé le :** 2016-01-15